

Maison d'Enfants à Caractère Social
ACCUEIL MILLAU SEGUR

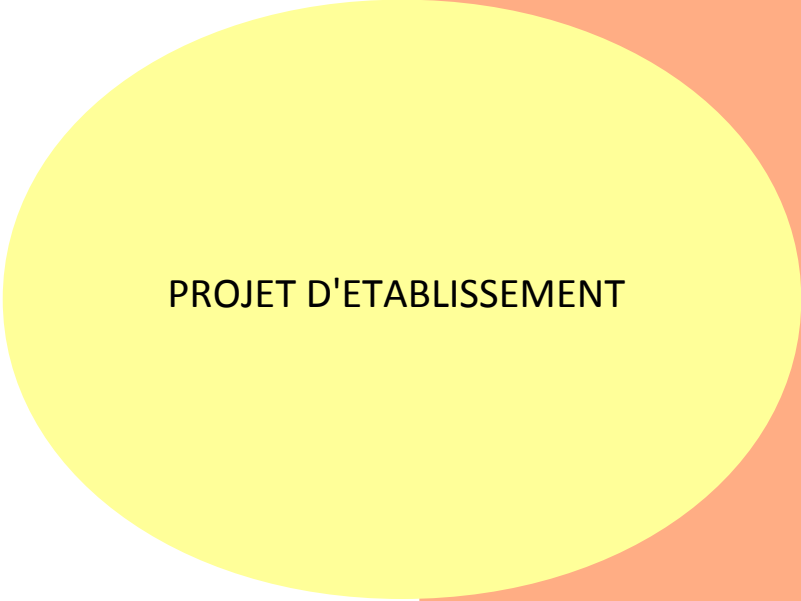
Projet d'établissement
2018 - 2023

**UNE PLATEFORME DE SERVICES
POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE**

Table des matières

Introduction	5
1ère partie : Partie descriptive du projet d'établissement	7
1 - Présentation de l'association	9
1.1 Missions et objectifs	10
1.2 Valeurs	11
1.3 Axes d'intervention priorités par l'association	12
2 - Présentation générale de la MECS	13
2.1 Historique	14
2.2 Fiche signalétique	15
2.3 Implantation géographique	16
2.4 Description des locaux	17
2.5 Les missions de l'établissement	18
2.6 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles	22
3 - Présentation des personnes accueillies	23
3.1 Présentation du public	23
3.2 Identification des besoins et des attentes des personnes accueillies	25
3.3 Les besoins au niveau départemental	26
3.4 Déterminations internes des projets	27
3.5 Références conceptuelles, théoriques, méthodologiques	27
2ème partie: Partie analytique du projet d'établissement	29
1 - L'offre de service: des services mutualisés au service des usagers	31
1.1 Présentation synthétique de l'établissement	31
1.2 Secteur Internat: la maison de Ségur et la villa de Millau	32
1.3 L'accueil Parent-Enfants	33
1.4 Le Service de Suivi Educatif à Domicile	34
2 - L'organisation de l'offre de service	35
2. 1 Le parcours de l'utilisateur au sein de l'établissement	35
2.2 Accompagnement psychologique et médico-social	40
3 - La place des usagers	41
3.1 Le travail avec les familles	41
3.2 La participation des personnes prise en charge, les outils d'expression	42
3.2 Le dossier de l'utilisateur	42

4 - Les modalités de prise en charge.....	43
4.1 Les transports.....	43
4.2 La gestion des risques.....	44
4.3 L'ouverture de la MECS sur son environnement: travail en réseau et partenariat.....	45
4.4 La communication.....	47
4.5 Les supports techniques mutualisés.....	49
4.6 Les projets de service.....	52
4.7 Le projet architectural.....	52
4.8 Les véhicules.....	55
5 - Le projet social, gestion du personnel.....	56
5.1 Organigramme fonctionnel.....	56
5.2 Procédure de recrutement.....	58
5.3 L'accueil du salarié.....	59
5.4 L'accueil des stagiaires.....	59
5.5 Le travail d'équipe et l'interdisciplinarité.....	60
5.6 Les différentes instances.....	61
5.7 L'évaluation des risques psychosociaux.....	62
5.8 La formation.....	63
5.9 Les pratiques évaluatives de l'établissement.....	64
 3ème partie: Partie prospective du projet d'établissement	67
1 - Détermination des axes stratégiques à partir de la méthode swot.....	69
2 - Tableaux de bord des objectifs stratégiques.....	70
3 - Diversification de l'offre de services : adaptation des dispositifs aux besoins des usagers	75
 CONCLUSION.....	76



PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est un document spécifique s'inscrivant dans un contexte territorial et temporel.

Le projet d'établissement support promotionnel et de communication permet le contrôle et l'évaluation des prestations, fédère l'ensemble des professionnels et facilite le management de l'établissement.

Le projet ne vaut que s'il est partagé par tous et ce travail d'élaboration a été supervisé par la direction. Il s'articule aux différents projets de services qui viennent d'être réalisés.

Son actualisation s'intègre à notre démarche d'évaluation interne et, qui dans son développement, et dans les perspectives déclinées, prend en compte les préconisations inscrites dans le rapport final de la première évaluation externe remise aux autorités administratives dès décembre 2015.

**PARTIE DESCRIPTIVE
DU
PROJET D'ETABLISSEMENT**

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'accueil Millau Ségur est une Maison d'Enfants à Caractère Social dont l'appellation même évoque les deux lieux d'implantation de nos différents services.

SEGUR

Le service destiné à l'accueil des enfants et pré-adolescents qui nous sont confiés est implanté dans un village très rural situé à mi-distance entre Millau et Rodez, au cœur du Levezou. Lieu historique de la création de l'association, la maison de Ségur reste le lieu d'implantation du siège social.

Ségur est une commune de l'arrondissement de Millau, canton de Vézins-de-Lévezou. Communauté de communes Lévezou, Pareloup.

Les Ségurains et Séguraines étaient au nombre de 591 lors du recensement de 2007. SEGUR a une altitude minimum de 716 Mètres pour un maximum de 1005 mètres. Sa superficie est de 67.5 kilomètres carrés.

Etymologiquement Ségur, du latin, ‘securus locus’ signifie lieu sûr, qui correspond bien à notre volonté de garantir la sécurité des enfants que nous accueillons.

MILLAU

Les trois autres services constituant l'établissement et gérés par notre association

- la Villa : internat pour les adolescents
- l'Accueil Parents-Enfants
- le service de Suivi Educatif à domicile
- ainsi que nos bureaux administratifs sont implantés dans la commune de Millau.

Le département de l'Aveyron, pour répondre à ses missions de protection de l'enfance, dispose sur l'ensemble de son territoire de trois Maisons d'Enfants à Caractère Social.

L'Accueil Millau-Segur est la seule maison d'enfants situé dans le sud du département, destinée prioritairement à couvrir les besoins de ce territoire spécifique.

Géographiquement l'ensemble de notre activité se déploie au sud du département à partir de Millau et Saint Affrique et les zones de grande ruralité avoisinantes.

Au niveau régional, l'établissement se situe à l'est de l'Occitanie, en proximité avec les départements limitrophes de l'Hérault et de la Lozère, du Tarn et du Gard.

1.1 Missions et objectifs

La Maison d'enfants développe des actions et une réflexion en direction des enfants et des familles en grande difficulté et en souffrance dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics. Il s'agit d'assurer conformément au cadre réglementaire une protection, un hébergement et une éducation aux enfants accueillis.

La réalisation de ces missions est définie par l'arrêté modificatif de fonctionnement en date du 9 octobre 2015. Il fixe précisément la capacité d'accueil de l'établissement à 71 présences.

- 32 places en INTERNAT
- 15 places au sein de l'ACCUEIL PARENT-ENFANTS
- 24 places de SUIVI EDUCATIF A DOMICILE

« L'association a pour objet et pour but de promouvoir toutes les actions contribuant à la prévention des dangers et à la résolution des conflits auxquels sont exposés les enfants ou adolescents en voie de rupture avec leur milieu naturel de vie, ou en grande difficulté sociale.

Lorsqu'ils lui sont confiés de veiller à leur protection, de contribuer à leur éducation et à leur insertion dans la société.

Elle accueille ou intervient également auprès du ou des parents dans l'intérêt de l'enfant né ou à naître.

Dans le cadre de cet objet, elle veille à la qualité de l'accueil et de l'écoute offerte aux personnes dont elle a la charge.

Elle assure la gestion et le fonctionnement des installations des structures et services situés à MILLAU et SEGUR. Elle loue, acquiert, ou fait construire tous biens immeubles nécessaires à la réalisation de son objet.»

Le champ social constitue le dénominateur commun de l'investissement et de l'engagement associatif. L'axe fédérateur qui unit les membres associatifs repose sur une volonté de prévenir les dysfonctionnements sociaux, l'exclusion sociale, tout en favorisant l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.

1.2 Valeurs

Les valeurs essentielles qui sous-tendent cette philosophie de solidarité et d'aide aux plus défavorisés s'articulent autour des principes de justice sociale, d'équité, de générosité.

Cette volonté de soutenir les populations fragilisées, résume bien l'esprit de la dynamique associative.

Bien que ne disposant pas d'une charte associative singulière, le projet associatif met en exergue les principes éthiques fondamentaux de portée générale suivants :

- La prise en compte de l'histoire unique et singulière de chaque personne accueillie,
- Le respect de son origine et de sa culture sans jugement ou discrimination,
- L'écoute et la considération de la parole de chacun,
- La garantie d'offrir tout au long de l'accueil un cadre protecteur et des réponses structurantes,
- La prise en compte de ses points de vue ainsi que celui de ses parents, ou représentant légal, dans le cadre d'espaces de participation et d'expression,
- La « conviction » préalable que, quelle que soit sa situation ainsi que celle de sa famille, un projet de changement est possible.

L'identité de notre association s'est constituée en lien avec les réalités et les évolutions profondes, politiques, économiques et sociales depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Un fil conducteur teinté d'humanisme, sous-tend les actions caritatives engagées par les sœurs de la Communauté religieuse du Très Saint Rosaire de Monteils. Dès la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'au début des années soixante-dix, s'appuyant sur les valeurs morales religieuses, elles assumèrent l'encadrement et la gestion de ce qu'alors on nommait "l'orphelinat" de Ségur.

L'évolution des sciences humaines et sociales, le recours à des savoirs théoriques modélisant les sensibilités humanistes, contribuent à maintenir notre singularité identitaire: la recherche constante de qualité des relations humaines. Qu'il s'agisse de la gestion du personnel ou de l'accompagnement des personnes vulnérables, qualité d'écoute et attention respectueuse sont portées en permanence.

L'évolution de l'établissement, le développement des services témoignent de notre volonté de situer la personne et ses besoins singuliers au centre absolu de nos préoccupations.

Toute personne accueillie dans un de nos services doit, par notre qualité d'attention et notre efficacité d'intervention, avoir "gagné" quelque chose en sécurité, en affirmation de ses capacités, en estime d'elle-même, un surplus d'humanité et de considération de respect de soi-même et des autres.

Cette posture éthique, prend sa source dans les convictions de ses membres associatifs et s'appuie sur la charte du réseau URIOPSS, UNIOPSS (Unir les Association pour développer les solidarités) dont l'Association "Accueil Millau-Ségur est adhérente".

1.3 Axes d'intervention priorités par l'association

Les axes d'intervention prioritaires sont identifiés à partir des forces et des faiblesses de l'établissement et l'évaluation des opportunités ou les menaces potentielles qui le traversent.

L'inscription très dynamique de l'association dans un partenariat actif à l'échelle des deux sites d'implantation de nos différents services à SEGUR et à MILLAU au niveau départemental et régional, contribue à valoriser la qualité de travail réalisée par les professionnels salariés de notre association.

Le degré d'implication, les capacités d'adaptation à l'évolution des problématiques et la réactivité face aux situations pour lesquelles nous sommes sollicités, sont reconnues par nos principaux partenaires et constituent un atout. Dans les années à venir, nous veillerons à maintenir cette exigence de qualité et d'adaptation de nos dispositifs par le développement de nouvelles modalités d'accueil conforme à l'évolution des besoins.

Dans un contexte d'aggravation globale sociale et économique et par conséquent de complexification des problématiques familiales et individuelles concernant les personnes auprès de qui nous intervenons, les menaces ne manquent pas.

Dans une tendance de groupements associatifs, notre force est celle d'une petite association, centrée sur la qualité de gestion de plusieurs services, qui parce qu'ils demeurent à dimension humaine, sont maîtrisés et très opérationnels.

Notre capacité à innover, notre conception du partenariat et notre inscription dans une dynamique d'évaluation constante des besoins contribuent à promouvoir une culture interinstitutionnelle réelle et opérante, renforçant notre réalité identitaire.

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MECS

Préambule: le mot du Directeur

"Il ne me paraît pas présomptueux de dire que quelque chose du ressenti fondamental des valeurs de l'Association et de ce qui s'y trouve pratiqué est en lien direct avec ce que le Directeur et l'équipe de Direction incarnent.

La façon dont ils ont témoigné et dont ils témoignent de cela dans l'institution, mais aussi à l'extérieur.

Et plus fondamentalement la façon dont ils ont incarné et dont ils incarnent quelque chose de ces intentions auprès des personnes accueillies.

J'ai tendance dans ce préambule à articuler l'imparfait et le présent étendu à son devenir proche.

Car se trouve ainsi énoncée une particularité dont il faut dans ce document dire quelque chose.

Dans les deux années à venir l'essentiel de l'équipe de direction aura été renouvelé.

C'est toujours un enjeu pour un équipage impliqué et compétant, mobilisé, que de reprendre la mer avec un changement de Capitaine et de Second.

Un Challenge, une chance, mais aussi une épreuve...

Il faudra reconsidérer certaines habitudes, certaines procédures de fonctionnement.

Qu'est ce qui pourrait être dit de la fonction de direction, en préambule à ce projet d'établissement, et de façon assez synthétique.

Dans une MECS, quelque chose de la posture du directeur, plus que dans d'autres établissements, est investi assez directement par les personnes accueillies, comme intrinsèquement liée à ce qu'il en est de la fonction paternelle.

Pour dire les choses peut-être un peu plus simplement, le directeur est le garant en titre, de la fonction symbolique.

En ce sens qu'il doit en permanence garantir et interroger le sens de ce qui est pratiqué dans l'institution.

Et pour ce faire il doit tout à la fois être à l'intérieur et un peu à l'extérieur du tableau.

Par sa posture d'autorité il doit démontrer sa capacité à garantir la mise en sécurité de chacun, et l'équitabilité de traitement.

Car dans une institution ce qui peut favoriser l'émergence de la violence présente à des degrés différents dans l'histoire personnelle et familiale des personnes que nous accompagnons, dont nous étayons les trajets de vie, c'est le sentiment d'insécurité et d'injustice.

Bientôt je vais laisser la barre, après plusieurs décennies de direction à l'Accueil Millau-Ségur. A un moment où l'on peut dire que ce qu'il est attendu d'un directeur désormais, semble se centrer assez strictement sur les compétences à gérer financièrement un établissement dans un contexte très contraint.

Pourtant il faudrait bien que le prochain capitaine, n'éprouve pas d'appréhension particulière à s'impliquer humainement, à prendre la mer même par gros temps.

Car les métiers d'éducatifs tels que nous devons les pratiquer sont des métiers de marins.

Dans ces deux professions, il ne faut pas avoir peur de se mouiller!

C'est-à-dire déterminer des caps, s'y tenir, parfois contre vents et marées.

Evaluer en permanence les risques à prendre, mais une fois évalués, ces risques, les prendre!"

PHILIPPE BLIN

2.1 Historique

Jusqu'à la fin des années soixante l'établissement de Ségur a été géré par la congrégation des sœurs de la Communauté Dominicaine de Monteils, dans le cadre de missions de protection de l'enfance soutenues par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, au croisement du sanitaire et de l'orphelinat.

A ce jour, les sœurs sont encore présentes dans notre conseil d'administration en qualité de membres fondateurs. Elles sont la mémoire du projet qui tenait sur une page et affichait deux particularités:

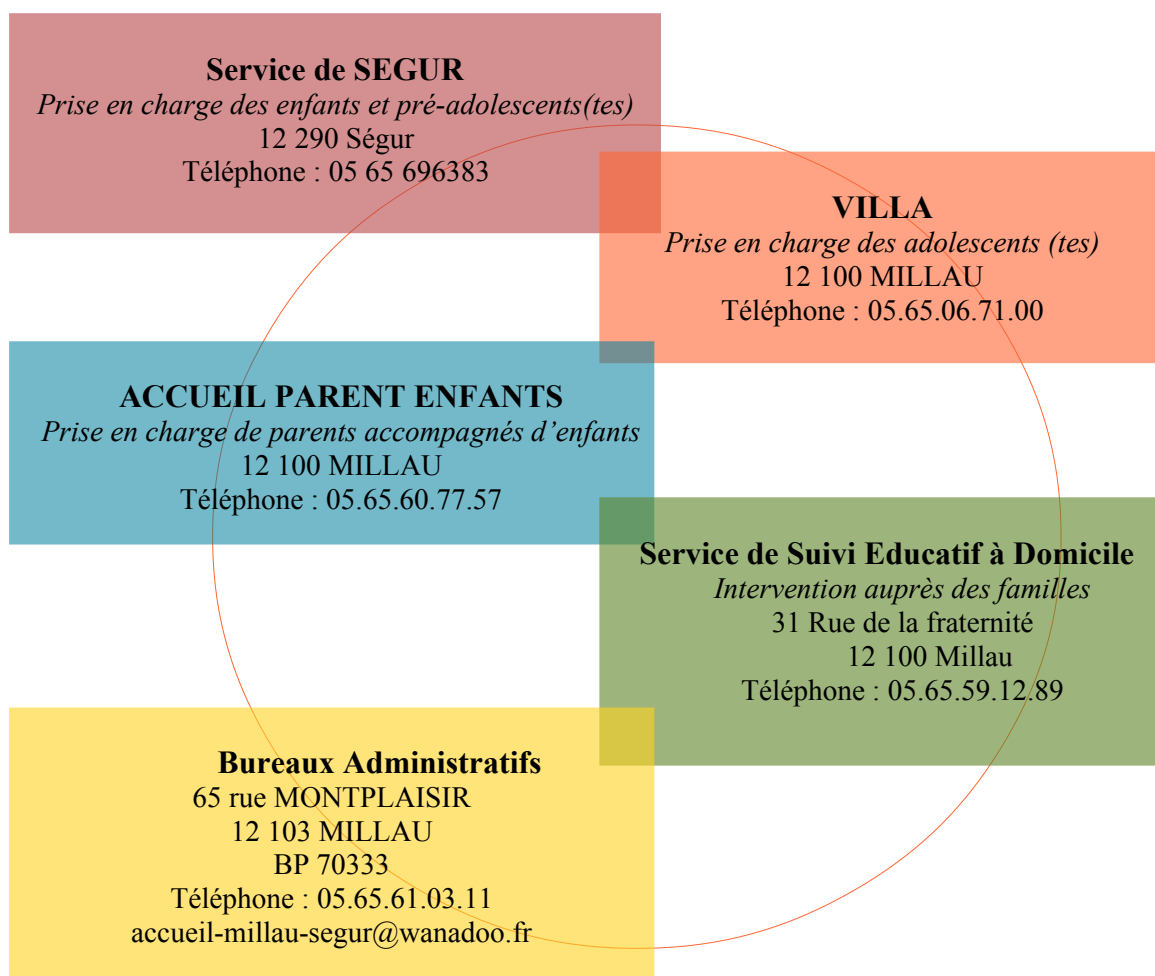
- Se soutenir des grands principes de la religion chrétienne pour faire acte d'éducation.
- Profiter du bon air, caractérisant la vie à la campagne...

Epoque de l'après-guerre	Beaucoup d'enfants étaient envoyés dans des sanatoriums pour contrer les ravages de la tuberculose. La maison d'enfants ressemblait à un internat avec dortoirs collectifs, auquel était rattachée une école privée.
Au seuil des années soixante-dix	Sur sollicitation de l'inspectrice de la DASS, les sœurs de la Communauté religieuse prirent acte de l'évolution des problématiques sociales dans une société en profonde mutation et engagèrent la professionnalisation des prises en charge au titre de la protection de l'enfance.
L'association loi de 1901 fût créé et publiée au journal officiel le 9 mars 1978	
Assez rapidement les premières équipes éducatives constituées constatèrent qu'il fallait étendre l'activité de l'Association en deux lieux différents, afin de distinguer la prise en charge spécifiques des adolescents (tes) de celle adaptée aux besoins des enfants.	
En 1979	Il fût décidé d'organiser une extension de l'activité sur Millau.
En 1984	L'Association fit l'acquisition des bâtiments de l'ancien Centre Médico-Social. Un groupe de dix adolescents(tes) y ont été accueillis au titre de la protection de l'Enfance en danger.
En 1986	Un second groupe de sept adolescents (tes) est constitué dans un autre lieu. L'activité à réaliser cette année-là globalement sur l'ensemble des services de l'association fût portée sur le Budget Prévisionnel à 37 présences. L'activité à Millau devenait plus importante que celle réalisée à Ségur.
En 1987	Dans un appartement situé en cœur de ville, débuta l'expérimentation qui devait amener à la création du service d'accueil de mères accompagnées d'enfants.

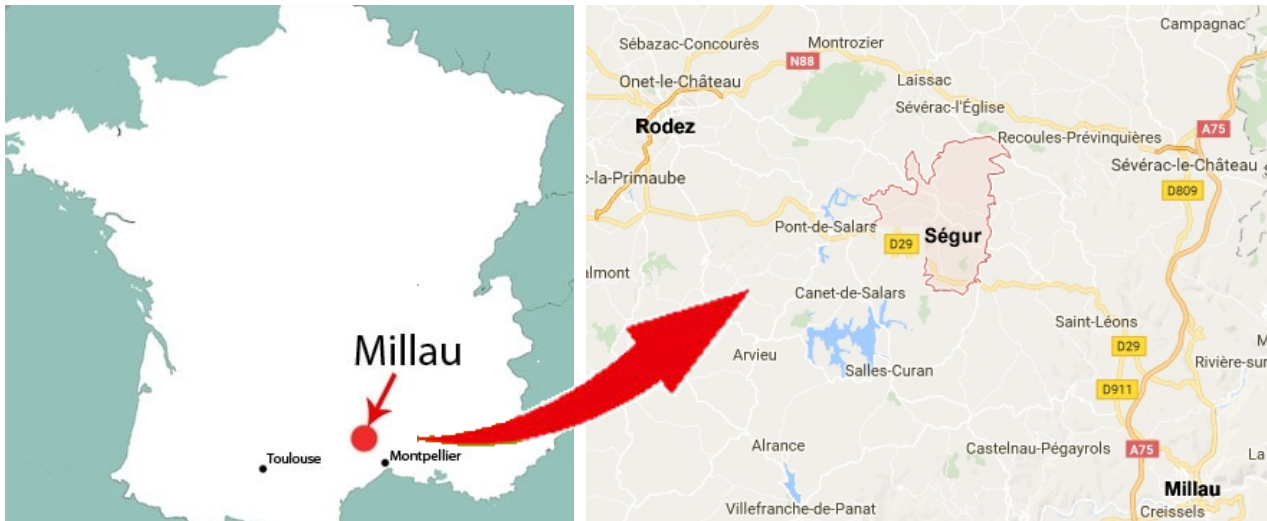
Au début des années quatre-vingt-dix	La configuration de l'activité de l'Association pouvait ainsi être déclinée: • Maison de Ségur, destiné à la prise en charge des enfants et des pré-adolescents. • Immeuble, destiné à l'Accueil de mères et de leurs enfants. • La «villa», destinée à l'accueil des adolescents et adolescentes. • L'externat gérant dans plusieurs appartements des jeunes adolescents(tes) proches de la majorité ou jeunes majeurs.
Au seuil des années deux mille	Le service de Suivi Educatif à Domicile a débuté
A ce jour	Le siège social de l'Association est domicilié à Ségur. Les bureaux administratifs anciennement installés 5 bis rue de Belfort, sont aujourd'hui situés au 65 rue Monplaisir à Millau.

2.2 Fiche signalétique

La fiche signalétique déclinée dans ce paragraphe présente la localisation des différents services de l'Association.



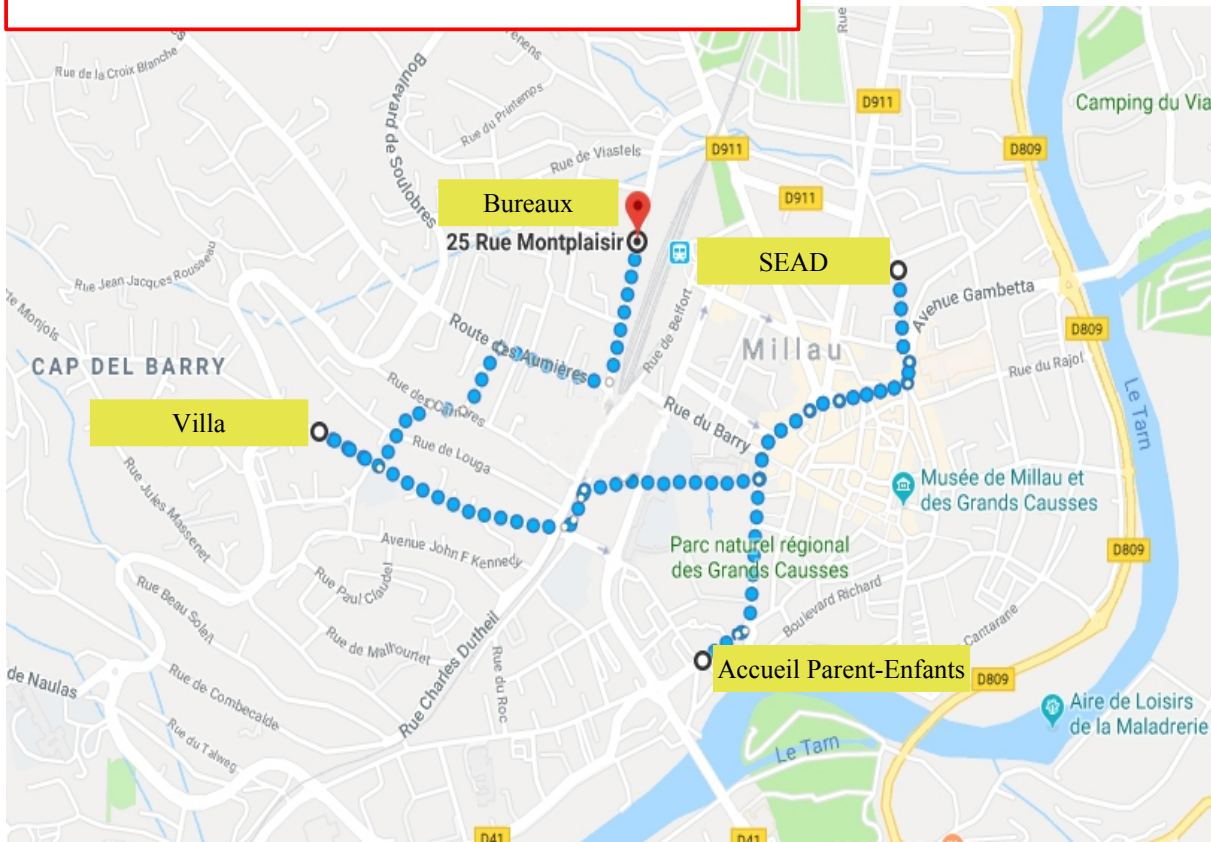
2.3 Implantation géographique



Ségur se trouve sur l'axe « Millau – Rodez » sur la départementale 29

- 27 Km de Rodez,
→ 37 Km de Millau

MILLAU - localisation des différents services de l'association



2.4 Description des locaux

Etablissement de SEGUR

L'Association est locataire, signataire d'un bail emphytéotique passé entre la mairie et la communauté des sœurs de Monteils d'une grande maison d'architecture traditionnelle, implanté au cœur du village de Ségur.

La maison d'enfants accueille 15 enfants dans le bâtiment principal et cinq pré-adolescents dans une petite maison attenante.

Côté jardin, une grande cour, s'étire entre un petit affluent du Viaur et le bâtiment principal.

Une description plus détaillée des locaux est développée dans le projet de service.

Services situés à MILLAU

→ La «villa»

Située sur les hauteurs de Millau, entourée par un vaste jardin, la villa accueille un groupe d'adolescents(es). Lieu apprécié pour sa tranquillité, il est à proximité du centre ville et desservi par les bus municipaux.

Situé sur le même terrain, trois studios sont mis à disposition des jeunes accueillis. L'association est propriétaire de l'ensemble de ces bâtiments.

Une description plus détaillée de la composition intérieure du bâtiment est développée dans le projet de service

→ Service d'accueil Parent - Enfants

Ce service est installé dans un vaste bâtiment en périphérie directe du centre-ville dont l'Association est propriétaire. Situé en bordure d'un boulevard, ouvert sur un grand jardin intérieur, le bâtiment se fond dans l'architecture du quartier, garantissant la discrétion et la sécurité des personnes accueillies.

De récents aménagements ont été réalisés pour favoriser l'accessibilité à des personnes en mobilité réduite et favoriser la mise en sécurité de ce service.

Une description plus détaillée de la composition intérieure du bâtiment est développée dans le projet de service

→ Le service de Suivi Educatif à Domicile - SEAD

Loué dans une résidence du centre-ville, il s'agit d'un grand appartement discret, normalisé, agencé à partir de plusieurs pièces, qui permet à l'équipe éducative de disposer de bureaux indépendants pour accueillir les usagers.

A l'heure actuelle, nous développons un projet d'acquisition d'un local que nous pourrions rendre plus opérationnel à ce type de prise en charge.

De façon plus détaillée, l'usage et l'agencement de cet appartement sont évoqués dans le projet de service.

→ Les bureaux administratifs

Nos bureaux sont installés en bordure du centre-ville de Millau. L'association est propriétaire de ces locaux facilitant l'accès aux personnes accompagnées par nos différents services ainsi qu'à nos partenaires. Un parking est situé juste derrière nos bureaux.

La maison, constituée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, abrite les bureaux de la direction de l'établissement, des services administratifs, secrétariat et comptabilité et de la psychologue. Au second étage se trouve une vaste salle utilisée pour les réunions. Dans l'ancien garage se trouve installé l'atelier du professionnel chargé de l'entretien.

Au rez-de-chaussée un appartement permet d'effectuer des visites en présence d'un tiers. Cet appartement équipé d'une cuisine et de sanitaires, permet une utilisation appropriée à de multiples situations, hors hébergement.

La rénovation du bâtiment au moment de son achat par l'Association a pris en compte les exigences en matière d'accessibilité et de sécurité.

2.5 Les missions de l'établissement

2.5.1 Cadre légal

Les missions de protection de l'enfance assumées par l'association reposent sur les textes réglementaires essentiels:

L'article 375 du Code Civil : Une mesure d'assistance éducative peut être ordonnée par l'autorité judiciaire « *si la santé, la sécurité, la moralité du mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions d'éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, à la requête des pères et mères conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public.* »

La décision fixe la durée de la mesure sans que celle-ci puisse, lorsqu'il s'agit d'une mesure éducative exercée par un service ou une institution, excéder deux ans sauf exceptions:

« lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilité parentale, une mesure d'accueil exercée par un service ou une institution peut être ordonnée pour une durée supérieure, afin de permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective et géographique dans son lieu de vie dès lors qu'il est adapté à ses besoins immédiats et à venir. »

Cet article énonce un principe fondamental du droit français qui autorise l'autorité judiciaire à imposer des solutions et à limiter l'exercice des droits de l'autorité parentale, tout en imposant une réévaluation régulière de la situation.

« Un rapport concernant la situation de l'enfant doit être transmis annuellement, ou tous les six mois pour les enfants de moins de deux ans, au juge des enfants. »

- **Le CASF** (Code de l'Action Sociale et des Familles) vient réaffirmer cette disposition du Code Civil.

Dans le Livre I le Chapitre II du Titre I :

Art L112-3 du CASF : La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation dans le respect de ses droits.

Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité...

Art L 112-4 du CASF : L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux physiques intellectuels sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant.

Dans le Livre II le Chapitre II du Titre II :

Art. 221-1. *Le Service d'Aide Sociale à l'Enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes:*

- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique affectif intellectuel et social qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales, et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.....
- Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur.
- Veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme.
- Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs soient maintenus dans l'intérêt de l'enfant.

Pour l'accomplissement de ses missions et sans préjudice de ses responsabilités vis-à-vis des enfants qui lui sont confiés, le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance peut faire appel à des organismes publics ou privés habilités.

Ces textes signalent les trois grands types de service d'un établissement de la protection de l'enfance :

- la protection physique et morale, à travers notamment le lieu et l'action d'hébergement.
- La prise en charge éducative et quotidienne.
- La préparation d'un retour éventuel du mineur accueilli dans son milieu d'origine ou sa famille.

➤ **Parmi les autres textes législatifs qui structurent les obligations de l'Accueil Millau-Ségur, il convient de citer :**

▪ **La loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale, en réformant la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, transforme en profondeur les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux.

▪ **La loi du 2 janvier 2002** prend place dans le nouveau Code de l'Action Sociale et des Familles en réécrivant en totalité le titre 1er (établissements et services soumis à autorisation) du livre III de ce Code.

Cette loi comporte quatre objectifs principaux :

- développer le droit des usagers,
- diversifier la palette des établissements, services et interventions,
- améliorer les procédures techniques de pilotage du secteur,
- instaurer enfin une meilleure coordination entre les différents acteurs.

▪ **La loi du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance renforce les attributions du Conseil Général. Trois objectifs sont affirmés :

1. Renforcer la prévention, en essayant de détecter le plus précocement possible les situations à risque à partir de bilans réguliers aux moments essentiels du développement de l'enfant.
2. Réorganiser les procédures de signalement : création dans chaque département d'une cellule spécialisée pour recueillir les informations préoccupantes.
3. Diversifier les modes de prise en charge des enfants : possibilité d'accueils ponctuels ou épisodiques hors de la famille sans pour autant qu'il s'agisse d'un placement en établissement.

Le Conseil Départemental devient le chef de file de la protection de l'enfance. Les critères d'intervention de l'autorité judiciaire sont modifiés. Désormais le recours à celle-ci est prévu en cas d'échec de la mesure administrative, de refus de l'aide du département par les parents ou d'impossibilité d'évaluer la situation.

▪ ***La Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant***

Cette loi relative à la protection de l'enfant comporte trois titres qui posent les grandes thématiques et enjeux de cette réforme de la protection de l'enfance :

- Améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance.
- Sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance.
- Adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

Ce texte marque l'importance consacrée à l'évaluation des besoins de l'enfant, dans un souci affiché de sécurisation de parcours notamment en matière de cohérence et de continuité à travers une pièce maîtresse qui est le projet pour l'enfant.

Ainsi la protection de l'enfance telle que nouvellement définie vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Cela implique à la fois de veiller au renforcement du respect de ses droits mais également de définir ses besoins et de veiller au développement de ses capacités. Cette dernière loi relative à la protection de l'enfant promeut les droits de l'enfant, se centre sur son meilleur intérêt et sur la perspective de bientraitance comme moteur de chaque action. Les nouvelles dispositions légales renforcent la place consacrée au développement de ses capacités.

Les parents sont à présent évoqués dans le texte comme des ressources mobilisables et les détenteurs de responsabilités éducatives.

2.5.2 Réglementations de sécurité

Des textes réglementaires encadrent nos missions de protection de l'enfance et la prise en charge collective de mineurs, dans des lieux désignés comme recevant du public. Ils concernent:

- l'accessibilité, les normes d'hygiène, les procédures HACCP
- les visites de sécurité contre les risques d'incendie et la conformité des installations électriques sont réalisées à dates régulières. Chaque cinq ans la direction sollicite le Maire, pour le passage de la commission de sécurité à la « villa » et à la maison de Ségur.

2.5.3 Arrêtés d'autorisation, agréments, habilitations :

Le premier arrêté valant habilitation au titre des articles 375 et suivants du Code Civil, date du 14 avril 1977, l'arrêté modificatif de fonctionnement du 16 mars 2011.

La capacité globale d'accueil est portée à 71 personnes par l'arrêté modificatif du 9 octobre 2015. (cf annexes)

Une convention de partenariat a été signée entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Président du Conseil Départemental et le Président de notre association le 17 septembre 2014.

2.5.6 Contexte sociétal

L'évolution des normes familiales et la difficulté constatée par nombre de penseurs et de praticiens (cf. JP.LEBRUN et C.MELMAN) à tenir désormais dans notre société les postures d'autorité, rendent nos missions d'éducation plus difficiles.

L'augmentation en tendance chez les enfants des manifestations d'hyperactivité et d'autre part les interrogations cliniques autour de la prolifération des "états limites", démontrent une dégradation de l'état mental de nombre de nos contemporains.

Se rajoutent à ces enjeux des conceptions d'éducation qui en contrepoint de ces données insistent sans équivalence dans l'ordre des devoirs, sur ce qu'il doit en être des droits de chacun.

Nul ne serait surpris de voir évoquée de façon évidente la complexification des situations relevant de décisions prises dans le cadre des missions de protection de l'enfance.

En effet le contexte économique et social actuel sur fond de tensions liées entre autres aux problématiques migratoires et au terrorisme international, n'est pas sans effet.

Dans les années quatre-vingt il avait été noté un recul des violences physiques exercées en France sur les enfants (hors problématiques d'outrages et d'agressions sexuelles sur mineurs), la grande majorité des indications de protection pour lesquelles nous étions alors sollicités relevaient effectivement plutôt de carences graves d'éducation.

Or actuellement, et les faits divers ne démentent malheureusement pas cette constatation, à nouveau, les violences physiques, et même meurtres d'enfants sont en évidente augmentation. Autant d'aspects qui démontrent l'aggravation des situations que nous avons à assumer dans le cadre de nos missions.

Il convient également de dire un mot sur un enjeu d'actualité qui, outre les conséquences financières, comporte des enjeux de prise en charge spécialisées délicates : la prise en charge désormais obligatoire pour chaque département des mineurs non accompagnés.

2.6 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

L'ANESM s'attache à développer dans les établissements sociaux et médico-sociaux une culture de la bientraitance. Pour ce faire elle promeut les pratiques d'évaluation et élabore et diffuse des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Ces documents sont une base sur laquelle s'appuient les évaluations internes et externes menées dans les établissements. Les RBPP se situent à l'interface d'une logique d'évaluation et d'une logique d'amélioration des prestations.

Ces références sont une référence forte pour tous les établissements et à ce titre ont toute leur place dans notre démarche de projet d'établissement. Elles constituent une aide à la réflexion et permettent un questionnement des pratiques professionnelles.

D'ores et déjà il convient de bien repérer les RBPP sectorielles et applicables et de veiller à ce que les recommandations et leur résumé soient accessibles au sein de l'établissement.

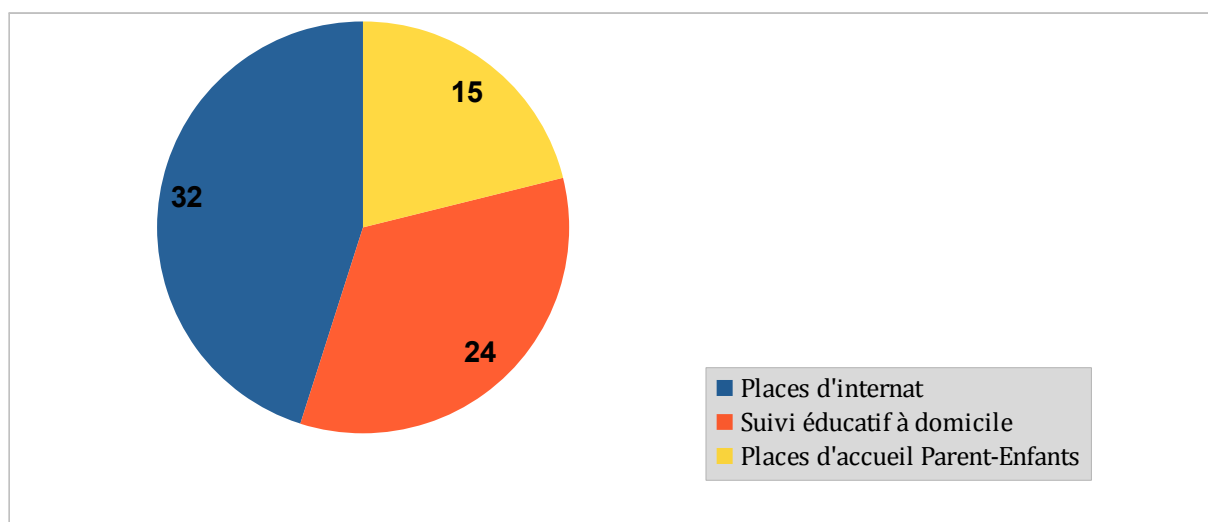
Parmi les RBPP qui s'appliquent à notre secteur nous pouvons citer:

- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou du service.
- Les attentes de la personne et de son projet personnalisé.
- Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance.
- L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance.
- Evaluation pluridisciplinaire des mineurs en cours de mesure en protection de l'enfance
- Exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement.
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.

3 PRÉSENTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

3.1 Présentation du public

Quel que soit le service concerné, le type de mesure mis en place concerne l'intérêt du mineur et du jeune majeur.



→ L'internat

L'établissement de Ségur et le service d'internat de la Villa organisent l'accueil, la protection et l'éducation d'enfants et d'adolescents, âgés de 3 à 18 ans, à la demande du Conseil Départemental sur décision judiciaire ou administrative.

L'origine géographique reste essentiellement départementale, pour autant il est fréquent d'accueillir des jeunes provenant d'autres départements.

Certains lieux de vie, familles d'accueil ou internats scolaires accueillants des adolescents dans d'autres départements et se trouvant en difficulté, peuvent nous solliciter par l'intermédiaire des services de l'aide sociale ou du juge des enfants.

Ponctuellement, nous accueillons des jeunes éloignés, voire très éloignés de leurs attaches familiales dans le cadre des procédures d'accueil d'urgence sur sollicitation du commissariat ou d'une gendarmerie. Ces prises en charge peuvent parfois se prolonger.

Notons de plus en plus l'accueil de jeunes très perturbés sur un plan psychique présentant des difficultés multiples. Un recul assez général de l'ambition des adolescents, une forte progression pour les jeunes majeurs ou jeunes proches de la majorité de grandes difficultés d'adaptations sociales, des troubles de l'apprentissage chez les plus jeunes impliquent d'avoir recours à des orientations spécialisées relevant de la MDPH.

Les contre-indications qui bornent notre champ de compétence concernent l'impossibilité de prendre en charge dans cet établissement, qui est bien un établissement social, des enfants et des adolescents qui auraient à supporter un handicap physique impactant fortement la mobilité, une déficience intellectuelle avérée, des troubles psychiques attestant de façon évidente une structuration de type psychotique ou autistique, nécessitant l'orientation vers un établissement sanitaire ou médico-social. Le repérage d'une forme de déficience intellectuelle légère ne constitue pas une contre-indication.

→ L'Accueil Parent – Enfants

Ce service implique l'étendue de notre champ d'intervention, à des tranches d'âge qui concernent s'agissant des parents, tous les âges de la vie. Même si l'intérêt de l'enfant se trouve toujours positionné au centre, nous prenons en compte les systèmes parentaux et familiaux. Les prises en charge financières incluent d'ailleurs le parent accueilli.

Concernant le service d'Accueil Parent-Enfants les sollicitations de services implantés sur le département et des départements limitrophes voir plus éloignés s'équilibrent de façon variable, d'une année à l'autre. L'éloignement est souvent une condition garantissant les enjeux de protection dans le cadre de violences intrafamiliales, intra conjugales.

Les parents accueillis avec leurs enfants, lorsqu'il s'agit de troubles graves de la qualité du lien, d'indication de graves carences éducatives, ou de problèmes d'hygiène sérieux, ont souvent eu des parcours de vie problématiques; émaillés d'hospitalisations en secteur psychiatriques, ou de prise en charge au titre de la protection de l'enfance durant leur enfance ou leur adolescence.

Dans le cadre des violences intrafamiliales, toutes les couches sociales sont représentées. Lorsqu'il s'agit strictement d'une mise en protection quant à ces violences, certaines situations arrivent en lien direct avec leur milieu naturel de vie, sans avoir fait l'objet d'aucun suivi antérieur lié à la protection de l'enfance

→ Le service de Suivi Educatif à Domicile

Les Suivis Educatifs à Domicile ne concernent que des familles implantées dans le sud du département. La grande majorité des situations qui nous sont confiées sont déjà repérées par les services sociaux. Néanmoins certaines situations n'ont pas fait l'objet d'un repérage de la part des services sociaux mais font suite à une information préoccupante, émanant par exemple d'absences régulières et non justifiées d'un enfant dans le cadre de sa scolarité ou d'une arrivée récente dans le département d'une famille suivie ou non par une équipe de son département d'origine.

D'une façon générale nous notons une dégradation des situations familiales, une complexification des problématiques individuelles.

Dans les statistiques évoquées lors de la présentation de l'Observatoire départemental qui a eu lieu le 23 juin 2016, il apparaît nettement la forte proportion de situations monoparentales faisant l'objet d'une mesure exercée en milieu ouvert ou dans le cadre de mesures de protection.

3.2 Identification des besoins et des attentes des personnes accueillies

Ce chapitre nous ferait assez directement entrer dans la prise en compte de la singularité des situations prises en charge et nécessiterait un développement ouvrant sur une appréhension clinique de ces situations.

Pour autant et quels que soient les lieux où les personnes accueillies sont prises en charge, **certains besoins sont identiques en fonction des tranches d'âges:**

- ✓ besoin de protection,
- ✓ d'attention,
- ✓ d'éducation et de sécurité,
- ✓ de reconnaissance sociale...

Par définition les besoins vitaux sont les mêmes pour tous les humains qu'ils fassent ou non l'objet de mesures de protection (manger, dormir, accéder à une sécurité).

Dans la particularité de nos missions, même si nous sommes obligés d'adapter la gestion des besoins fondamentaux en fonction des âges, la mission de protection demeure centrale. Elle s'associe à une mission d'éducation qu'il s'agisse des enfants, des adolescents et même de la plus part des parents accueillis.

Vient également directement s'articuler à la notion de protection, celle d'attention, une qualité d'écoute qui doit garantir le besoin fondamental de respect dans ces types de prise en charge, de l'intimité des personnes accueillies, qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte.

L'intimité concerne la considération toujours délicate des besoins affectifs et sexuels, encadrés par des positionnements déontologiques très précis, par les textes de lois et dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles diffusées par l'ANESM.

Il est légitime que pour toute personne accueillie dans un de nos services, qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent(te) ou d'un adulte, souvent même au-delà de ce qu'il peut en dire, soit attendue **une efficacité de notre accompagnement, en terme:**

- ✓ d'éducation,
- ✓ d'inscription de chaque personne dans un projet scolaire,
- ✓ d'un projet professionnel,
- ✓ d'un projet social
- ✓ d'un projet culturel adapté à ses choix et à ses capacités.

Il est en toile de fond une attente de reconnaissance fondant l'estime de soi, qui fait intégralement partie de ce que toute personne accueillie doit, d'une façon ou d'une autre, trouver lors du séjour dans l'un de nos services.

3.3 Les besoins au niveau départemental

Le sud du département réputé pour son attractivité touristique, est exposé à l'arrivée de familles en grande précarité sociale venant d'autres départements, et assez fréquemment de grandes agglomérations.

L'implantation de notre association dans le Sud du département, implique d'évaluer et d'anticiper les besoins spécifiques de ce territoire et leurs évolutions.

Depuis sa création, l'association n'a cessé de réaffirmer sa volonté à répondre prioritairement aux besoins déclinés par les services d'aide sociale à l'enfance du département en matière de protection de l'enfance.

→ notre implication dans les trois schémas départementaux précédents
→ notre participation régulière aux commissions départementales
→ notre nomination à l'observatoire départemental

Permet de saisir l'évolution des problématiques, des besoins afin de répondre à ces évolutions.

Notre participation active à des instances locales, Comité local de prévention de la délinquance et de sécurité et Comité d'attribution des logements sociaux s'inscrit dans la même dynamique.

L'ensemble de nos services se trouve sollicité au-delà des disponibilités d'accueil, ce qui implique chaque fin d'année des excédents d'activité assez conséquents et constitue un indicateur fiable des besoins du territoire.

La conférence de territoire qui s'est tenue pour le sud du département à l'automne 2015 témoigne de cette réalité départementale et propose plusieurs axes de travail:

- ✓ Améliorer les dispositifs de prévention afin de se saisir au mieux des situations problématiques et éviter les mises en protection.
- ✓ Valoriser le travail en partenariat et en réseau sur un plan local.
- ✓ Editer une plaquette présentant les différents services assumant sur l'ensemble de ce territoire d'intervention sociale des missions de protection de l'enfance, et lister les principaux partenaires situés à la périphérie de ces missions.

L'importance constante des sollicitations dans le cadre de l'assistance éducative et des sollicitations des départements limitrophes, compte tenu de nos moyens en personnel d'encadrement éducatif explique pourquoi en l'état nous ne nous sommes pas positionnés comme d'autres Maisons d'enfants à Caractère Social, dans la prise en charge à l'échelle d'un service entier de Mineurs Non Accompagnés.

Pour autant, l'établissement répond à des demandes ponctuelles concernant ce type de problématiques de mineurs très éloignés de tous liens familiaux.

Notons dans l'aggravation des situations, des problématiques adolescentes de plus en plus complexes.

Les ITEP, dans leurs missions au sein du secteur médico-social sont fréquemment amenés à exclure des jeunes posant des problèmes très graves de comportement.

Il est devenu fréquent de retrouver ainsi des jeunes potentiellement dangereux pour leurs proches, exclus du secteur social ou médicosocial, installés dans leurs familles, dans l'attente d'une réorientation, d'une reprise de leur prise en charge en secteur spécialisé, dans un contexte local défaillant quant aux prises en charge de soins :

- ✓ Absence de moyen d'hospitalisation sur le sud du département.
- ✓ Absence de Maison pour adolescents.

La capacité d'accueil de cinq lits de l'UMPA, rattaché à l'hôpital de Rodez, ne permet pas de répondre aux besoins potentiels constatés à l'échelle du département

Nous avons à gérer ces situations dans le cadre de notre Service de Suivi Educatif à Domicile, mais aussi de plus en plus fréquemment sur le groupe d'adolescents et dans le suivi en appartement des jeunes proches de la majorité et jeunes majeurs.

3.4 Déterminations internes des projets

Les années 2011, 2012 et 2013 ont été marquées successivement par un Audit conjoint mené par les Services de la DSPE et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, puis par la procédure d'évaluation interne remise au département le 12 novembre 2013.

Dans la note de synthèse rédigée dans le cadre de cette procédure d'évaluation sont évoquées plutôt que des besoins, des priorités.

Le rapport définitif de la première évaluation externe réalisée sur l'ensemble de nos services a été transmis aux services de la DSPE et la DRPJJ le 25 mars 2015.

3.5 Références conceptuelles, théoriques, méthodologiques

Compte tenu des valeurs qui ont été déclinées en introduction, une sorte de cohérence se développe quant à ce qui fait référence du côté des savoirs, encadrant ainsi notre façon de penser notre pratique relationnelle mais aussi institutionnelle.

Ce que tente de faire l'équipe de direction c'est de relayer auprès des équipes éducatives ce fondement des savoirs qui soutient les assises éthiques et déontologiques de notre association.

Elaborer une pensée à partir de notre pratique nécessite une bonne connaissance des fondements théoriques issus de la psychologie liée au développement psycho affectif de l'enfant et de l'adolescent.

Prétendre à minima saisir quelque chose des troubles émotionnels et comportementaux des enfants et des adolescents qui nous sont confiés, nécessite de s'être intéressé à l'œuvre de John Bowlby, centré sur les troubles précoces de l'attachement.

C'est essentiel pour se saisir désormais des travaux récents concernant la clinique du traumatisme.

Notre directeur en sa qualité de Président du réseau adolescent de l'Aveyron a animé une journée de formation en 2015 sur la Clinique du traumatisme à Rodez, ouverte à l'ensemble des travailleurs sociaux du département.

Il s'agissait d'une conférence soutenue par Madame Emmanuelle Bonneville, collaboratrice du Docteur Berger, intervenante à la Sorbonne, qui a publié plusieurs articles et ouvrages sur la Clinique du Traumatisme.

Le thème de la journée était centré sur la prise en charge des enfants et des adolescents dits "incasables".

Les savoirs théoriques se doivent d'être actualisés en lien avec la complexification des problématiques. Ainsi des axes de formation ont été développés, avec le soutien d'intervenants extérieurs sur l'évolution des normes familiales.

Nous prenons aussi en compte l'évolution des problématiques plus spécifiques à l'adolescence, en considérant les travaux récents sur les "Etats Limites".

Nos conceptions nous amènent à être prudents quant aux développements de certaines thèses et pratiques comportementalistes.

Viennent s'articuler aux apports issus des sciences sociales (psychologie clinique, psychanalyse, ethnologie, sociologie), la façon dont peut être pensé l'outil institutionnel et l'inscription de l'établissement dans un réseau partenarial.

Le directeur ayant activement participé et expérimenté tout au long de son trajet professionnel en psychiatrie les principes de la psychothérapie institutionnelle, telle qu'elle fût élaborée et pratiquée en France par Tosquelles et Oury, tente d'en transmettre quelque chose.

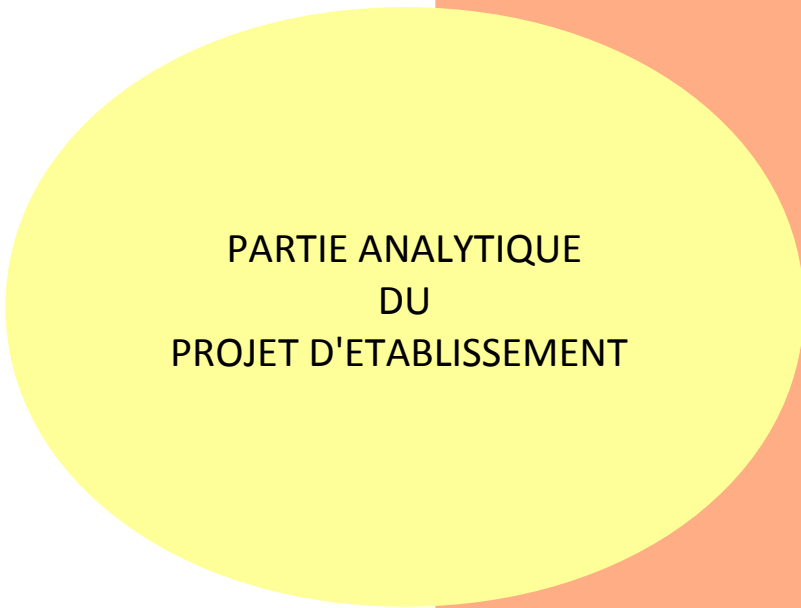
→ Les régulations lors des réunions hebdomadaires des équipes éducatives constituent un moment où sont considérés avec attention les effets de soin produit par notre institution tout en restant vigilants aux dérapages organisationnels ou à des pratiques qui ne seraient pas conformes à l'intérêt des personnes accueillies.

→ La place privilégiée que nous avons prise depuis plus de dix ans en animant le réseau adolescent **nous positionne dans une articulation opérante entre institutions**, afin de contribuer à garantir une forme de cohérence dans le parcours des personnes qui nous sont confiées, d'éviter les ruptures et discontinuités dans les prises en charge.

→ En interne nous valorisons toutes les passerelles entre les services, qui peuvent au mieux répondre à des prises en charge concernant notamment les adolescents, qui demandent souplesse, adaptabilité, originalité.

Dans le contexte actuel il est important d'aller plus loin dans l'articulation des prises en charge d'un établissement à un autre et développer au sein même de l'établissement de nouvelles modalités de prises en charge.

Nous développerons dans la 3^{ème} partie les réflexions à mener afin de construire une véritable plate-forme de services répondant à l'évolution des besoins des personnes prises en charge.



PARTIE ANALYTIQUE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Dans ce chapitre et en introduction à cette seconde partie du projet d'établissement, il n'est pas inutile de rappeler que pour l'essentiel de nos services : Accueil Parent-Enfants et Internat, nos missions de protection nous confèrent une responsabilité de contribution à l'éducation des mineurs qui nous sont confiés.

En suppléance à leurs parents, les actes d'éducation gérés au quotidien par les équipes éducatives, par leur cohérence et leur constance produisent des effets de soin.

Cette cohérence et cette constance offrent une sécurité, des repères et contribuent à relativiser les angoisses qui naissent et se développent dans des contextes à l'inverse d'incohérence et d'approximation, parfois même de contradiction dans les consignes éducatives données, caractérisant souvent des problématiques familiales ayant impliquées les mesures de protection.

Pour produire des effets de soin trois axes peuvent ainsi être identifiés qui constituent des préalables :

- Cohérence et constance des consignes éducatives.
- Maîtrise des dynamiques de groupe.
- Attention et qualité d'écoute personnalisées

Ces préalables ne sont pas suffisants à l'échelle de l'établissement pour garantir une qualité de prise en charge. Par contre si ces préalables ne sont pas garantis, non seulement la qualité des prises en charge sera altérée, mais la sécurité des personnes accueillies sera mise à mal.

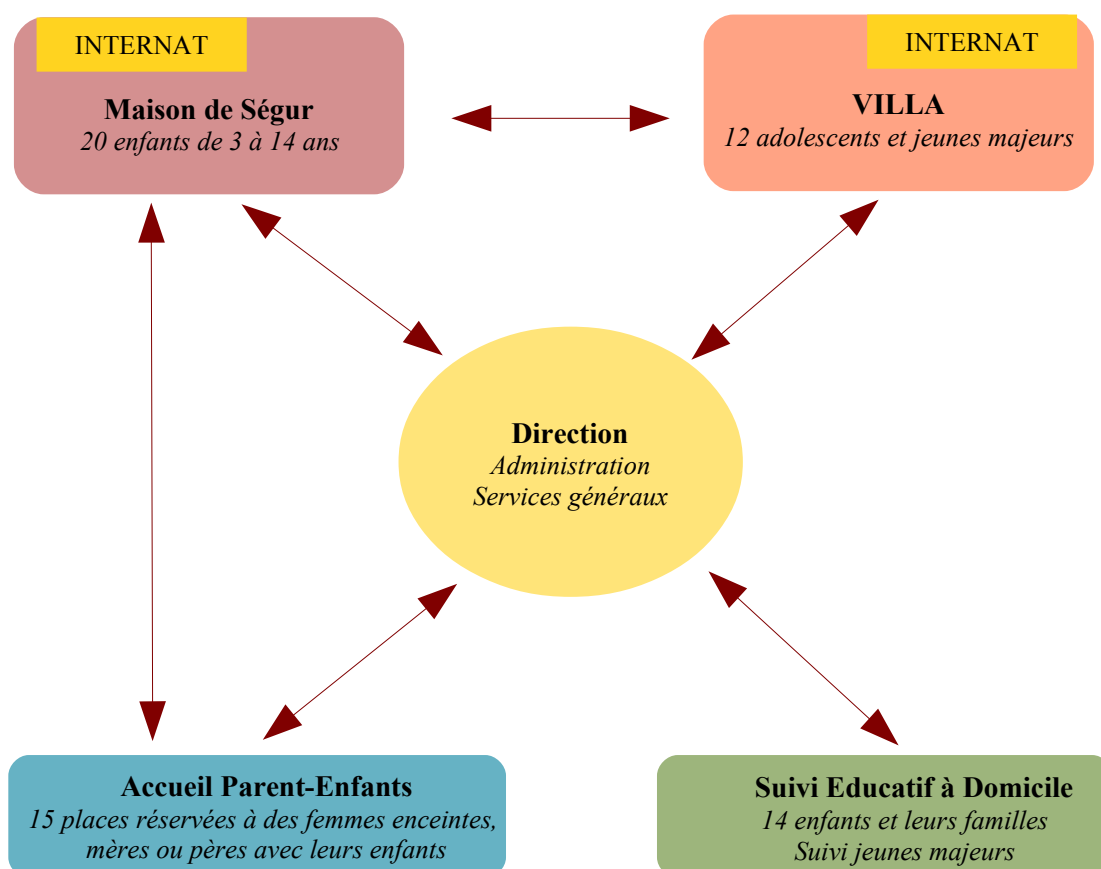
1. L'OFFRE DE SERVICE: DES SERVICES MUTUALISÉS AU SERVICE DES USAGERS

1.1 Présentation synthétique de l'établissement

L'établissement Accueil Millau Ségur, plateforme de services pour l'Enfance et la Famille accueille et accompagne 71 personnes dans le cadre de ses missions de prévention et de protection de l'enfance en danger.

De l'enfant né ou à naître à l'adolescent accueilli ou accompagné au sein de sa famille, jusqu'au jeune majeur, l'établissement propose des réponses adaptées au développement de l'enfant et au plus près des besoins de chacun à partir de trois pôles: Internat, Accueil Parent-Enfants, Suivi Educatif à domicile.

Les pôles sont répartis en quatre services autour du pôle administratif et de direction.



1.2 Secteur Internat: la maison de Ségur et la villa de Millau

L'Internat de SEGUR et «La Villa» à Millau	→ accueillent les enfants et adolescents mineurs en internat collectif, → ouvert de façon permanente 24 heures sur 24 / 365 jours par an → présence continue de professionnels qualifiés, moniteurs éducateurs ou éducateurs spécialisés.
Les interventions de ces professionnels nécessitent de bien connaître les dynamiques de groupe et ce qui peut s'y jouer.	
Nous attachons une vigilance particulière au respect de l'intimité de chacun, et ce respect pour les adolescents passe inévitablement par l'attribution d'une chambre personnelle.	

Concernant ces deux services, les professionnels doivent en permanence considérer avec attention l'inscription de chaque enfant, de chaque adolescent dans son groupe d'appartenance au sein de l'institution, des effets de son positionnement au sein de ce groupe, du respect des besoins fondamentaux de chaque enfant, de chaque adolescent accueilli, notamment le "Méta besoin" de sécurité (cf. rapport Blachais).

L'analyse de l'évolution de chacun d'entre eux dans le cadre de ces prises en charge rapportées dans le cadre de nos réunions internes de synthèses, à l'occasion des réunions pluridisciplinaires avec les partenaires et dans les rapports écrits met en lumière notre attachement à la priorisation de ces besoins fondamentaux.

La mise en sécurité de chaque personne est un préalable, aux actions d'éducation qu'il nous est donné d'assumer à Ségur comme sur le groupe d'adolescents à la Villa à Millau, les actes d'éducation qui rythment le quotidien garantissent la cohérence et la constance des repères nécessaires au développement de tout enfant de tout adolescent.

Chacun de ces deux services est inscrit dans la dynamique environnementale directe, culturelle et sociale.

Les projets scolaires et professionnels sont réalisés avec des écoles extérieures à l'établissement avec des employeurs, le secteur associatif, en lien avec la réalité économique. Il en est de même pour l'essentiel des activités culturelles.

Qu'il s'agisse de l'inscription d'un enfant ou d'un adolescent dans son projet scolaire ou professionnel, ou de la pratique d'une activité culturelle ou sportive, nous ne perdons pas de vue un objectif essentiel:

- favoriser les compétences personnelles,
- contribuer à une socialisation la plus favorable possible.

1.3 L'accueil Parent-Enfants

Le travail d'actualisation des statuts au regard de l'évolution des problématiques réalisé au cours de l'année 2017 par les administrateurs de notre association et la réécriture de notre projet d'établissement et services nous ont amené à revoir la dénomination de ce service.

De « Service d'Accueil Familial », il devient « Service d'Accueil Parent - Enfants ».

A travers cette nouvelle appellation, il s'agit de rendre compte d'une volonté, déjà effective, d'accueillir les multiples formes de configuration familiale. L'évolution des normes familiales démontre que la monoparentalité n'implique pas que des mères. Les recompositions familiales induisent également la présence auprès de l'enfant, d'adulte référent autre que le parent.

Enfin, le couple traditionnel peut également avoir besoin de soutien pour palier à des carences éducatives.

Partie collective du service	Accueil des mères seules avec un ou plusieurs de leurs enfants
	Du fait, des problématiques spécifiques: - violences conjugales, - fragilités psychologiques, - addiction..., il s'agit de protéger les enfants dans un cadre sécurisé.
Deux appartements en proximité	Organiser l'accueil de pères de façon permanente ou ponctuelle dans le cadre de l'exercice de droits d'hébergement et de couples avec enfants.
Ainsi depuis de nombreuses années ce service est en capacité d'adapter ses modalités d'accueil à différentes situations et même à l'évolution des personnes accompagnées avec l'hébergement dans un appartement en fin de prise en charge afin de travailler l'autonomie et préparer une sortie du dispositif.	
Dans les bureaux administratifs	Mis à disposition d'un appartement au parent qui n'exerce pas la garde régulière de l'enfant. Présence d'un tiers ou encadré par le service, sans gêner la mesure de protection exercée sur notre service collectif.
Lorsque la situation des personnes accueillies sur ce service est sécurisée, stabilisée et que se profile une installation durable à Millau ou dans le sud du département, le soutien de la situation peut être maintenu et modulé par l'intervention de notre Service de Suivi Educatif à Domicile.	

Pour l'ensemble de ce service la présence de professionnels Moniteurs Educateurs, Educateurs Spécialisés est permanente de jour comme de nuit, 24 Heures sur 24, 365 Jours par an. Se trouve considéré au même titre que le secteur déjà présenté concernant l'internat, la dynamique de groupe et

la spécificité des situations et problématiques individuelles. La mise en sécurité des personnes est l'objectif intrinsèque de ces prises en charge.

Pour autant très rapidement se décline un travail très important pour lutter contre le désœuvrement de ces adultes.

L'équipe éducative veille à les accompagner dans des activités culturelles ou sportives en lien avec leurs aspirations, à les orienter vers des stages de remise à niveau, pour favoriser dans un second temps la mise en place d'une activité professionnelle, et en adaptant notre encadrement lorsqu'advient la reprise d'un travail.

Un autre point commun avec les deux services d'internats (Ségur et la Villa), c'est **l'importance pour l'équipe éducative de la reprise des fondamentaux éducatifs très souvent non intégrés par ces mères** et qui ouvrent souvent sur de graves problèmes d'hygiène, sur le panel préoccupant de carences graves d'éducation.

Plusieurs axes et objectifs de travail se déclinent:	→ Mise en sécurité physique et psychique des personnes qu'il s'agisse des adultes ou des enfants. → Travail sur la qualité du lien parents-enfants. Lutte contre le désœuvrement par l'inscription des personnes dans des activités culturelles et sociales. → Stabilisation des situations familiales par l'aide à l'accès au logement et la reprise d'une activité professionnelle.
--	---

1.4 Le Service de Suivi Educatif à Domicile

L'équipe Educative qui intervient sur ce service assume deux secteurs d'activité :	→ l'intervention auprès des familles (S.E.A.D), → le Suivi des jeunes majeurs ou jeunes très proches de la majorité.
Ce service fonctionne sans discontinuité, en semaine, week-ends et vacances. Les nuits sont assurées dans le cadre d'une permanence téléphonique par un cadre et relayées par les interventions éventuelles des professionnels en veille de nuit dans les services de Millau.	

L'évaluation constante de la mise en sécurité des personnes accompagnées dans le cadre du SEAD passe par des rencontres régulières de l'enfant au domicile des parents et à l'extérieur, une analyse et une prise en compte des problématiques spécifiques de chaque situation. Interface constante entre l'éducatif et qualité d'écoute la spécificité de ces interventions est d'ordre relationnelle. Dans chacun des services s'articulent des interventions thérapeutiques, médicales et médico-social.

L'accompagnement des jeunes majeurs et jeunes proches de la majorité nécessite de la part de l'équipe une bonne connaissance du tissu social et économique local.	
La constitution d'un véritable réseau partenarial	→ avec des employeurs → avec des partenaires œuvrant dans les activités d'insertion et opérant dans la sphère du droit commun.
Pour terminer la présentation synthétique des interventions et des services, nous insisterons sur la transversalité de ces mêmes services.	
A titre d'exemple: - un enfant suivi dans le cadre du SEAD	→ peut être accueilli en internat, s'il venait à faire l'objet d'une mise en protection → ou participer à un séjour d'observation à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance
- un accueil séquentiel	→ peut donner lieu à un accueil permanent → ou se prolonger vers un Suivi Educatif à Domicile....
Cette transversalité est un atout pour le développement d'accueils séquentiels, accueil d'urgence et de type SAPMN.	

2 L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

2.1 Le parcours de l'usager au sein de l'établissement

2.1.1 Procédures d'Admission

Toute admission réalisée engage directement la responsabilité du directeur , puis par voie de délégation technique la responsabilité potentielle de tout professionnel intervenant dans les situations.	
En conséquence aucune admission ne peut être réalisée à l'initiative d'un membre du personnel ou d'un partenaire, sans l'accord explicite du directeur ou de l'un de ses adjoints.	
→ la commission mensuelle d'admission Un des membres de l'équipe de direction assiste à la commission mensuelle d'admission mise en place par le département.	Y sont présentées les situations nécessitant une orientation en Maison d'Enfants à Caractère Social qu'il s'agisse de mesure de protection ou de la mise en place d'une intervention de type SEAD. Les accueils parent-enfants ne sont pas traités dans cette instance.

L'établissement répond en priorité aux sollicitations départementales. Pour autant, des situations proposées par des départements limitrophes peuvent être prises en compte, concernant des mesures de protection au bénéfice d'enfants ou d'adolescents et pour l'enfant accueilli au service parent-enfants. Un contact avec l'équipe référente de la situation au niveau départemental permet de soutenir notre évaluation de la situation.

→ La procédure d'admission	La procédure d'admission prévoit une première visite avant l'accueil dans un des services. Elle est organisée en présence: - d'un membre de l'équipe de direction, - d'un professionnel de l'équipe éducative, - de l'enfant et son ou ses représentants légaux, - du travailleur social référent de la situation auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance.
-----------------------------------	---

L'établissement et les prestations de services sont présentés à la famille.

→ le Document Individuel de Prise en Charge	Les objectifs de la mesure de protection définis dans la décision de justice fixent le cadre de la prise en charge. Ils sont déclinés dans le Document Individuel de Prise en Charge mentionnant: - les modalités d'accueil, - les attentes de la famille, - les moyens mis en place par le service.
--	---

Cette première rencontre constitue un moment privilégié pour instaurer la relation éducative. L'adhésion de la personne, la compréhension qu'elle donne à voir de sa problématique, son implication sont autant de points d'appui déterminant la prise en charge.

→ le projet personnalisé	Les objectifs de la prise en charge au sein de l'établissement sont reportés et détaillés dans le projet personnalisé ainsi que les moyens individualisés mis en place par l'usager.
---------------------------------	--

Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis à la famille et à l'enfant.
A l'issue de la rencontre, une visite du service accueillant est organisée.

Les seules contre-indications à une admission sont liées à notre spécificité sociale:

- ✓ situations de handicap intellectuel ou physique nécessitant une prise en charge médicale, trop lourde,
- ✓ psychoses graves,
- ✓ décompensations délirantes non stabilisées,
- ✓ conduites addictives trop importantes.

A la périphérie de ces contre-indications, une incompatibilité majeure contextuelle, liée à la structure du groupe au moment de l'accueil pourrait être un frein à l'admission.

2.1.2 Un accompagnement construit avec et pour la personne prise en charge

→ Dans les quinze jours suivant l'admission	- un référent éducatif est nommé, - l'accueil débute par une période d'observation des conditions d'adaptation pour les enfants accueillis à la maison de SEGUR et pour les adolescents accueillis à la Villa.
Un certain temps est requis pour pouvoir mesurer les effets stabilisants de la protection, de l'éloignement des problématiques familiales, des besoins de l'enfant ou de l'adolescent. Il s'agit dans cette phase d'évaluer les ressources personnelles et traits dominants de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent accueilli pour définir au mieux ce qui avec lui peut être construit et engagé.	
→ Au terme de cette période d'observation	Les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour les réaliser sont déclinés dans le projet personnalisé. Elaboré par le référent avec l'enfant ou l'adolescent, il s'articule autour de trois axes principaux : - développement physique et psychique de l'enfant, - les relations avec la famille ou adultes repérants, - - son évolution au niveau scolaire, social et professionnel.
Les moyens précis mis en œuvre s'articulent autour des supports suivants : Type de soutien psychologique, médical ou paramédical à mettre en place. ✓ Des aspects éducatifs à privilégier dans la gestion du quotidien ✓ Des modalités de liens avec ses proches, sa famille ✓ Du projet scolaire ou professionnel ✓ Des activités sportives ou culturelles à privilégier.	
→ le projet personnalisé	Il est signé par l'enfant, la famille et un membre de l'équipe de direction et servira de trame à un accompagnement éducatif qui s'appuie sur les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Régulièrement évalués, les objectifs à atteindre dans la prise en charge et les moyens à mettre en œuvre sont adaptés à l'évolution de la situation de chacun.

→ durant le premier mois Le Service d'Accueil Parent-Enfants prévoit une période d'observation de la qualité de lien entre le parent et son ou ses enfants.	Ce premier mois d'observation est un mois d'essai. Si, en effet apparaît durant cette période une problématique trop massive mettant en question la sécurité de l'enfant l'admission ne pourra être entérinée. En lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance une réorientation sera envisagée.
Au terme de ce mois d'essai le Projet Personnalisé est élaboré avec les mêmes exigences que les autres services, co-signé par le parent accueilli. Lorsqu'il s'agit de mères mineures, la signature complémentaire des parents est souhaitée.	

L'admission d'un adolescent majeur se fait dans les conditions identiques en corrélation cependant avec le Contrat d'Aide au Jeune Majeur passé avec le Service Enfance Famille.

L'accueil dans un appartement extérieur à la Villa implique la signature d'un règlement de fonctionnement spécifique. L'accueil peut se faire en lien avec l'internat, entre un accompagnement réalisé par l'équipe éducative de la villa et le Service Educatif de Suivi à Domicile, permettant des allers retours entre autonomie et responsabilisation.

Les modalités de prise en compte de la situation d'une famille qui va faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre de notre Service de Suivi Educatif à Domicile, sont également entérinées lors d'une visite d'admission dans le cadre d'un Document Individuel de Prise en Charge, co-signé par les représentants légaux de l'Enfant et l'enfant en fonction de son âge.

Dès que nous sommes saisis pour intervenir dans une famille dans le cadre de ce service, généralement une première réunion avec l'équipe référente est organisée.

La première rencontre avec la famille est organisée de façon formelle dans nos bureaux administratifs, en présence d'au moins un membre de l'équipe éducative et d'un membre de l'équipe de direction.

Il n'y a pas dans ce contexte de prise en charge, de période d'essai en tant que telle, mais plutôt une période dite d'évaluation, une période diagnostique, qui dans le premier mois d'intervention donnera lieu à un premier rapport écrit et un projet personnalisé.

2.1.3 Les modalités de suivi et d'évaluation des projets personnalisés

Les objectifs du projet personnalisé représentent la trame générale de l'accompagnement éducatif mis en œuvre par l'établissement. Chaque service propose les moyens adaptés à chaque situation pour les mettre en œuvre.

Chaque professionnel de l'équipe éducative est régulièrement en relation avec toute personne extérieure à l'établissement, qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un enseignant, d'un maître d'apprentissage et toute personne ressource dans la situation. L'équipe intervient dans l'environnement global de la personne.

Les réunions d'équipes hebdomadaires sont l'occasion d'aborder l'évolution de la prise en charge et l'adéquation des moyens. Une synthèse est réalisée au terme des six mois d'accueil en présence des partenaires référents ou intervenants dans la prise en charge.

Les réunions pluridisciplinaires avec les équipes référentes sont l'occasion d'évaluer l'évolution des problématiques et donc l'évolution de nos interventions en articulation avec l'environnement familial, scolaire, professionnel, social culturel, amical...

Une synthèse est systématiquement organisée au terme de la mesure éducative, présentant l'évolution de la situation et proposant des préconisations en préparation des audiences.

Les évaluations des projets personnalisés sont beaucoup plus fréquentes dans le fonctionnement du service de Suivi Educatif à Domicile afin de garder une continuité et une cohérence dans des situations dont les durées de prises en charge sont plus courtes et dont l'instabilité est une problématique saillante.

2.1.4 Rôle et missions du référent de l'usager

Pour l'ensemble des services,

→ le référent Le rôle des référents est central à plus d'un titre.	Il est désigné dans un délai de quinze jours suivant l'admission, lors d'une réunion d'équipe hebdomadaire. Une coréférence est requise pour le Suivi Educatif à Domicile instaurant une mixité éducative adaptée à la complexité des interventions à domicile.
Plus particulièrement chargé de toutes les modalités pratiques concernant l'élaboration et la réalisation du projet personnalisé, co-construit avec l'usager, il est en lien direct avec tous les partenaires qui gravitent autour de la personne prise en charge et régulièrement avec les parents, détenant l'autorité parentale.	
Le référent s'engage dans la relation et dans l'analyse qu'il fait de la situation en lien avec l'équipe éducative.	Il rend compte de la mise en œuvre des objectifs définis et rédige les rapports d'évolution. Ces rapports sont signés, portés dans le dossier de l'usager et diffusés auprès des partenaires après validation par l'équipe de direction

2.1.5 Les modalités de sortie et la gestion des parcours de vie

Au sein de l'établissement et des différents services nous adaptons les modalités de nos prises en charge au plus près des besoins des usagers avec l'idée forte de "sécuriser" leurs parcours de vie, éviter les ruptures et les discontinuités.

Qu'il s'agisse du fonctionnement d'un système humain complexe ou d'un sujet humain, une partie fondamentale de l'identité va reposer sur la connaissance et le sens donné aux limites.

L'aggravation des situations, quel que soit l'âge et le service où la personne se trouve accueillie, implique d'évaluer les ressources et les capacités de progression d'une personne.

Lorsqu'une personne prise en charge semble atteindre les limites de ses capacités ou celles de l'établissement, malgré la qualité des étayages mis en place, il nous revient de l'accompagner, en respect de ses besoins fondamentaux, vers des prises en charge plus adaptées en lien avec les services prescripteurs.

Lorsque le comportement d'un usager devient dangereux de façon réitérée pour lui-même et pour les autres, lorsque ses actes ou attitudes deviennent insupportables pour les autres personnes accueillies, et qu'est mise à mal la sérénité, la sécurité, une fin de prise en charge est inévitable. Nous articulons clairement dans la gestion de nos limites institutionnelles, la transgression d'un élément du règlement de fonctionnement à destination des usagers et la transgression qui relève de la loi.

Le professionnalisme des équipes éducatives atteste de la capacité à gérer des situations humaines très problématiques. Pour autant, les "exclusions" ou fins de prises en charge liées à des manifestations comportementales d'une personne accueillie devenant trop problématique peuvent relever d'une admission en secteur hospitalier ou d'une décision pénale, incompatible avec notre habilitation.

L'énonciation de la décision de fin de prise en charge dans ces conditions est formulée à l'usager par le directeur ou un membre de l'équipe de direction.

L'implication du directeur, en sa qualité de Président de l'Association réseau ado 12, permet de considérer l'attention que nous portons à la mise en place de relais adaptés, notamment dans le cadre du sanitaire ou dans la recherche de séjours de rupture.

2.2 Accompagnement psychologique et médico-social

→ Deux psychologues cliniciens interviennent à temps partiel sur l'établissement de Ségur et sur l'ensemble des services de Millau.	Ils sont chargés de la gestion en interne des prises en charges psychologiques et plus particulièrement, du lien avec les familles. Ils sont sollicités pour l'aide à la préparation d'orientations vers des établissements médico-sociaux (ITEP, IME, ESAT), pour la gestion et l'acceptation par l'usager de démarches pour l'obtention de statuts ou d'aides accordées par la MDPH.
→ Des entretiens de soutien ponctuel	A l'initiative de l'enfant, de l'adolescent, de l'équipe, d'un partenaire, ou de la famille sont en place, ouvrant parfois sur des entretiens de soutien réguliers.
Le règlement de fonctionnement à destination des usagers prévoit au minimum un entretien obligatoire par trimestre.	

→ Un médecin référent est désigné pour chaque situation.	La gestion de tout traitement régulier est placée sous le contrôle de professionnels de santé : services infirmiers.
Les professionnels intervenants dans nos différents services, du fait même de leur qualification, de notre champ d'intervention strictement social et de nos habilitations, ne sont autorisés à pratiquer en direct (outre la "bobologie") aucun acte de caractère médical. Tout acte médical ou de valeur strictement thérapeutique est géré par un service ou un professionnel extérieur intervenant en libéral ou dans le secteur public : médecins libéraux, centre hospitalier, centre médicaux, infirmiers, psychomotriciens....	

De la même manière, les usagers sont orientés ou accompagnés par les professionnels de l'établissement pour toutes démarches sociales en lien avec leur projet personnalisé, vers les organismes de droit commun.

3 LA PLACE DES USAGERS

3.1 Le travail avec les familles

Si dans le cadre de la loi de 2002, l'utilisateur est placé au centre des dispositifs, la place des familles au titre de l'exercice de l'autorité parentale est priorisée. La meilleure articulation possible entre l'exercice de la mesure de protection et le maintien régulier d'un lien avec les membres de la famille devant être recherché. Il faudra attendre cet autre pan de l'évolution des lois sur la protection de l'enfance pour que soit par contre réaffirmée la prise en compte prioritaire de ce "méta" besoin de l'enfant concernant sa sécurité. La loi du 16 mars 2016 a redéfini l'articulation entre le lien des mineurs faisant l'objet d'une mesure de protection et leur contexte de vie familiale.

Chacun des services de l'établissement prenant en charge des mineurs s'inscrit dans ces évolutions en lien avec les équipes référentes de l'aide sociale à l'enfance qui conservent cette mission spécifique.

Le lien avec chaque famille est valorisé autant que faire se peut. L'efficacité de la mesure en protection va dépendre du degré d'adhésion des parents à cette décision.

Concernant le service d'accueil des mères ou pères accompagnés d'enfants, la question du lien avec les membres de la famille est considérée en analysant les membres "ressources" et les "contre-indications" constituant les motifs de la mise en protection, notamment dans le cadre de violences intrafamiliales ou plus spécifiquement de violences conjugales.

Concernant le Service de Suivi Educatif à Domicile les interventions de nos professionnels sont réalisées au cœur même de la réalité de la problématique familiale.

3.2 La participation des personnes prise en charge, les outils d'expression

Les groupes d'expressions collectives concernant les familles, tels qu'ils sont évoqués dans la loi de 2002, sont dans le secteur de la protection de l'enfance et notamment dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social difficiles à mettre en place.

Cet aspect fait l'objet d'une fiche action qui préconise une réflexion plus générale en cours d'élaboration.

Chaque service a constitué des outils spécifiques afin de se situer à l'écoute et à la prise en compte de la qualité des modalités de prise charge ressentie par les usagers.	
Chaque trimestre	Les deux psychologues cliniciens animent des groupes d'expression collective sur chacun des services. Le psychologue rattaché à Ségur, afin de valoriser au mieux la libération de l'expression assume l'animation de chaque service situé à Millau. De la même manière la psychologue rattachée aux services de Millau se charge de l'animation de ces groupes à Ségur.
Un compte rendu détaillé de l'animation de ces groupes est rédigé et porté à la connaissance de l'équipe de direction.	

L'analyse est ensuite faite avec chaque équipe éducative, certaines observations, préconisations ne pouvant que contribuer à l'amélioration de la qualité des prises en charge.

3.2 Le dossier de l'usager

La loi de 2002, les recommandations de bonnes pratiques diffusées par l'ANESM, ont encadré le contenu et la gestion des dossiers, en lien avec l'évolution du droit des usagers. L'audit et les conclusions de l'évaluation externe ont préconisé l'indispensable modernisation qu'il nous fallait entreprendre pour répondre correctement à ces obligations.

Nos anciens bureaux administratifs ne nous permettaient pas de sécuriser convenablement ces documents, ni de les traiter avec l'efficacité des évolutions informatiques, puisque nous ne disposions pas de serveur.

Dès l'aménagement dans nos nouveaux bureaux, deux aspects techniques ont été en ce sens pris en compte. L'aménagement d'une pièce sécurisée strictement utilisée pour archivage de ces dossiers et la mise en place d'un serveur.

La gestion informatique des dossiers est en voie d'amélioration afin d'optimiser le logiciel « dossier des usagers » permettant de stocker en numérique les données essentielles concernant chaque personne prise en charge.

Chaque dossier comporte:

- la mesure à l'origine de la prise en charge,
- le projet personnalisé de la personne,
- les rapports d'évaluation de la situation,
- les documents d'identité et de couverture médicale,
- ainsi que les documents en lien avec la scolarité,
- les apprentissages....

Les dossiers concernant les usagers pris en charge à l'internat de Ségur sont à Ségur, les dossiers concernant les personnes prises en charge dans les services implantés à Millau sont dans nos bureaux administratifs.

4 LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

4.1 Les transports

L'implantation de notre association, en zone de grande ruralité pour le service de Ségur, en zone de revitalisation rurale pour ce qui concerne Millau, impose une démultiplication des transports des personnes accueillies.

Une démultiplication des transports des personnes accueillies.

→ Par les éducateurs

Tous les transports de fin de semaine ou dédiés à l'exercice de droits de visite sont effectués par des éducateurs.

La plus part des activités sportives, culturelles ou de loisirs nécessitent également les mercredis après-midi et les fin de semaine un transport géré par nos soins

Les transports ont une forte valeur signifiante, tant par ce qui peut être dit par l'enfant ou par l'adolescent pendant le transport, que par l'échange direct avec cette famille.

→ Le référent

Chaque accompagnement spécifique en lien avec les besoins singuliers d'un enfant ou d'un adolescent (rendez-vous médicaux généralistes et spécialisés, soins orthodontiques, suivis en pédopsychiatrie ou CMPP...) se fait de façon

→ Le référent	individualisé, par un membre de l'équipe éducative, autant que faire se peut, par le référent. Les accompagnements gérés spécifiquement par le référent concernent des achats de vêtue, ou certains achats de matériel professionnel ou scolaire qui donnent l'occasion de développer des échanges privilégiés de valeur éducative.
→ Des compagnies de taxis (malgré notre forte mobilisation sur les transports)	Un certain nombre d'accompagnements, pour permettre à certains enfants de rejoindre le matin leur classe spécialisée, ou pour se rendre à un rendez-vous spécifique.
La multiplication de ces déplacements implique de notre part une vigilance toute particulière à l'entretien de notre parc automobile, associé à un rappel régulier des consignes de sécurité, du respect strict des limitations de vitesse réalisé à destination des professionnels, lors des réunions d'équipe et de formation ponctuelles spécifiques à la sécurité routière.	

4.2 La gestion des risques

La responsabilité morale, civile et pénale du conseil d'administration par le biais des délégations de pouvoir assigne en priorité à l'équipe de direction de veiller à la mise réelle en sécurité de toutes les personnes présentes dans les différents services qu'il s'agisse des salariés ou des personnes prises en charge.

Les lieux d'accueil font l'objet tous les cinq ans de visites réglementaires réalisées par la Commission de sécurité. Dans chaque service, se trouvent des plans d'évacuation. La procédure d'évacuation est clairement précisée, inscrite dans les tableaux réglementaires.

La gestion de la cuisine collective dans l'établissement de Ségur, est soumise au respect strict des normes HACCP. Le personnel de cuisine, mais aussi des services généraux, participe régulièrement à des sessions de formation actualisant ces principes.

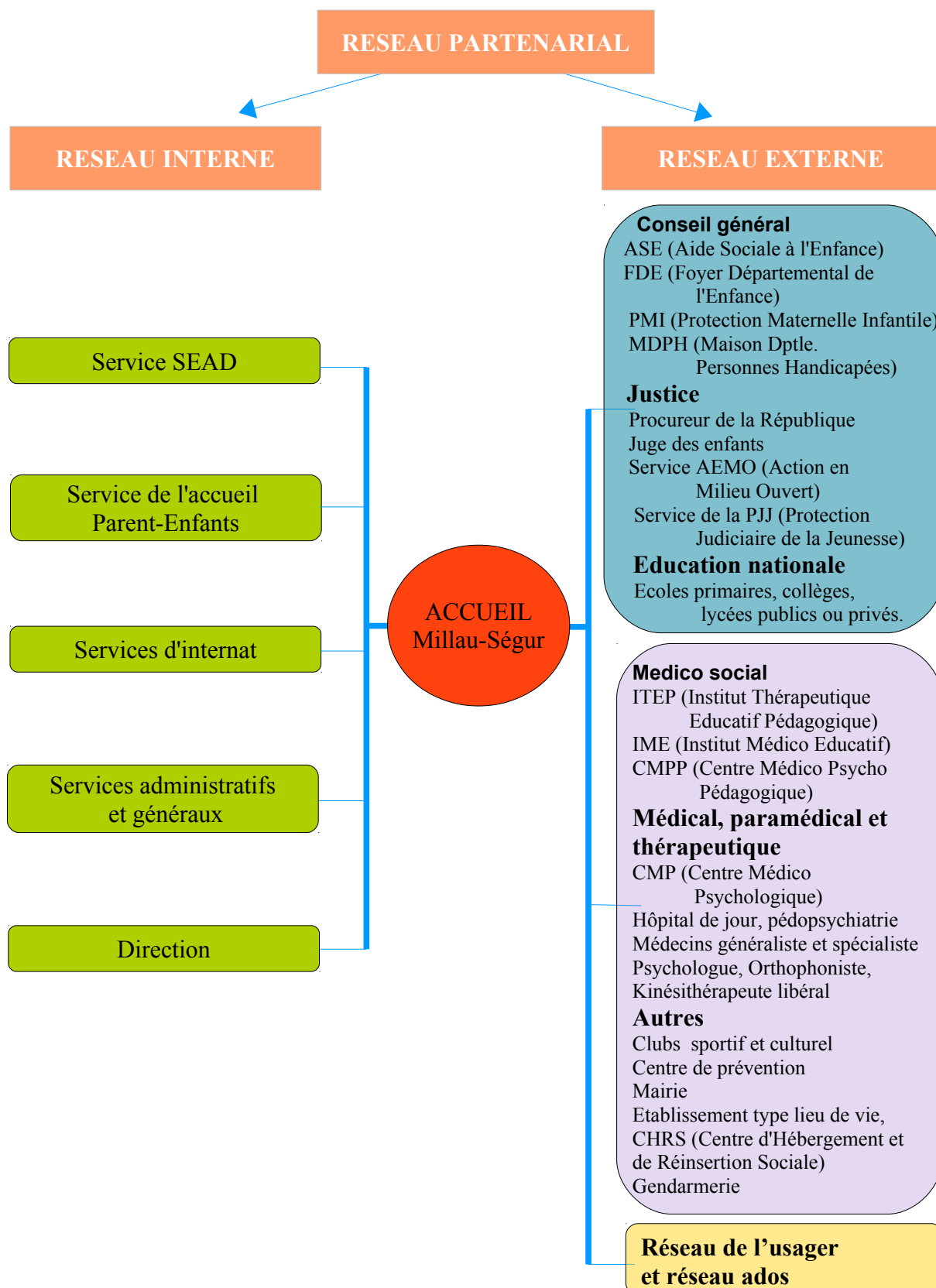
Notre secteur d'activité implique une attention toute particulière aux risques psycho-sociaux. Le document unique des risques professionnels est établi et actualisé en lien avec le service de la médecine du travail.

Nous soutenons cette vigilance en priorisant dans le plan de formation des formations collectives, intra-muros portant sur la prévention de la bientraitance et sur l'évolution des problématiques tout en accompagnant les équipes dans un travail d'analyse lors des réunions hebdomadaires en présence des psychologues cliniciens.

Les entretiens annuels d'évaluation sont également des outils permettant de ressentir au sein de chaque service, l'état de santé et de mobilisation de chaque professionnel.

4.3 L'ouverture de la MECS sur son environnement: travail en réseau et partenariat

Dans la première partie de ce document nous avons évoqué le fait que notre association, de longue date est impliquée et a participé activement sur le plan local et départemental à promouvoir et à s'inscrire dans une culture du travail en réseau.



Dans chacun des projets de service est présenté un listing détaillé de nos principaux partenaires. Sont mentionnés les partenaires directement en lien avec la mise en œuvre des objectifs de prise en charge élaborés dans le cadre des projets personnalisés.

Dans ce cadre collaboratif, des conventions notifiant précisément les engagements existent, notons à titre indicatif :

→ La convention acceptée par l'URSSAF	Elle permet de faire travailler un adolescent pris en charge dans l'un de nos services, dans le cadre d'un stage de contact non rémunéré chez un employeur, pour une durée ne pouvant excéder 15 jours.
→ La convention contresignée avec le Président de la communauté de commune de Millau Grands Causses	Elle permet à un adolescent pris en charge dans l'un de nos services, de pouvoir bénéficier d'un emploi saisonnier dans l'un des services techniques territoriaux.
→ La convention actualisée annuellement avec le Foyer Soleil (<i>Association accueillant des personnes âgées</i>)	Elle précise les modalités de fourniture des repas quotidiens sur l'ensemble des services de Millau.
→ La convention également élaborée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le département	Elle notifie l'essentiel de nos engagements réciproques. Elle vient compléter les attendus de notre autorisation de fonctionnement.

L'établissement développe des conventions qui attestent de notre lien dynamique avec l'environnement et participe à différentes commissions locales:

- ✓ dans le cadre culturel et sportif convention avec la manifestation des Natural- Games.
- ✓ Participation à la Commission d'attribution des logements sociaux.
- ✓ Implication dans le Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance
- ✓ Membre du Conseil d'administration du lycée JEAN VIGO.

Sur le plan départemental **l'association est inscrite dans la composition officielle des services, institutions et associations constituant l'observatoire départemental.**

Depuis de très nombreuses années **l'établissement fait partie de l'URIOPPS** et représente l'UNIOPPS au Comité National de la Protection de l'enfance.

Il siège régulièrement:

- ✓ à la Direction Générale des Affaires Sociales,
- ✓ à la commission sur la prévention de la protection de l'enfance et le repérage précoce.

Nous sommes convaincus du fait que cette ouverture, cette qualité de mise en lien, permet d'articuler entre elles les prises en charge et prestations, qu'elles soient d'ordre éducatives, professionnelles, sociales ou culturelles, afin d'assurer aux personnes qui nous sont confiées une inscription socialisante et stabilisée. Il nous revient de constituer et de faire vivre ces maillages, dans l'intérêt des personnes qui nous accueillons.

4.4 La communication

4.4.1 Les écrits professionnels

L'évolution des lois concernant la protection de l'enfance, depuis 2002, plaçant l'intérêt et le droit des usagers au centre des dispositifs, implique une attention toute particulière à ce qui est dit et écrit les concernant. La gestion des dossiers des usagers et le fait de considérer que l'ensemble de ces documents peut potentiellement être porté à leur connaissance à leur majorité, implique une rigueur, un sérieux, un véritable positionnement déontologique.

Plusieurs types d'écrits peuvent être évoqués	
→ Les rapports Rédigés par le référent éducatif Y figurent les éléments d'observation concernant : - le développement et la santé physique et psychique de la personne, - les liens avec la famille et l'évolution de la problématique familiale, - les relations avec les pairs et l'équipe éducative, - l'évolution du projet scolaire ou professionnel, et la socialisation.	Rédigés à l'occasion d'un renouvellement de prise en charge ou dans la perspective d'une audience rendent compte de l'évolution singulière de la personne accueillie. Ils sont soumis à l'équipe éducative et au psychologue clinicien, systématiquement visés et contresignés par un membre de l'équipe de direction. Un exemplaire est envoyé au service extérieur concerné. Un exemplaire porté au dossier de l'utilisateur. Dans la mesure du possible, l'utilisateur est tenu informé de l'essentiel de ce qui se trouve rédigé dans ce rapport. Des préconisations actualisent les objectifs et les moyens proposés et évoquent la suite de la prise en charge à envisager.
→ Les notes d'information	Rédigées à destination des familles ou d'un service extérieur référent rapportent un événement sortant de la gestion ordinaire de la situation.
→ Les informations préoccupantes Systématiquement rédigées et signées par un membre de l'équipe de direction, dès lors qu'un incident grave est de nature à être porté à la connaissance des services de protection de l'Enfance	Elles sont transmises à la Cellule départementale et pour information au référent et responsable territorial de la situation.

4.4.2 Communication interne

Plusieurs outils doivent être considérés:

- Les cahiers de liaison.
- Les comptes rendus de réunions.
- Les tableaux d’affichage
- Les notes de service.

Dans ce chapitre sont abordés les modes de communication prenant en interne comme support l’écrit.

Pour autant au quotidien, de plus en plus pour soutenir en direct ce qu’il en est de l’actualité au jour le jour de la pratique sur le terrain, beaucoup de liaison se font d’un service à un autre en utilisant les téléphones portables professionnels.

Un certain nombre d’informations transite par la messagerie électronique et par l’utilisation de texto.

Chaque équipe dispose en interne d’un cahier de liaison, véritable support pour les passages d’information d’une équipe à une autre. Ces cahiers de liaison sont systématiquement renseignés lors des réunions hebdomadaires. Ils sont doublés d’un agenda spécifique à chaque équipe pour les prises de rendez-vous.

Deux cahiers spécifiques concernent l’équipe de direction	
→ Le registre des permanences	Le registre des permanences, investi comme une véritable main courante, où sont rapportés tous les appels, événements, interventions gérés par le cadre de permanence.
Au fil du temps c’est un véritable document de la mémoire institutionnelle.	
→ Le cahier de réunion avec les Instances représentatives du personnel	Chaque réunion fait l’objet d’un ordre du jour défini par les Délégués du personnel et de deux comptes rendus portés dans ce cahier: – celui élaboré au terme de la rencontre, par les délégués, – et les observations et réponses du directeur.
Ces comptes rendus sont diffusés dans chaque service sur les panneaux d’affichage.	

Les tableaux d’affichage disposés dans chaque service et à l’entrée des bureaux administratifs sont un support d’informations diverses adressées aux personnes accueillies: événements culturels, sportifs ou social. Ce sont des fenêtres ouvrant sur l’environnement.

4.4.3 Communication Externe

L'essentiel des communications externes à caractère professionnel concerne d'une façon ou d'une autre une mise en lien soit avec des partenaires ou des prestataires, soit avec les familles et proches des personnes accueillies.

Nous avons évoqué précédemment ce qu'il en est des nombreuses transmissions par l'écrit, rapports d'évolution, notes d'incidents...

L'outil principal de communication avec l'extérieur demeure le téléphone et les messageries électroniques. Le secrétariat assure la réception des appels.

4.5 Les supports techniques mutualisés

4.5.1 Les services Administratifs et Comptables

Les personnels qui interviennent dans ce secteur d'activité, outre leurs fonctions spécifiques, sont dans une interface permanente de relations avec l'ensemble des autres professionnels de notre association, qu'il s'agisse des éducateurs, des personnels de services généraux, de l'équipe de direction et des administrateurs

Ils sont également dans une interface permanente avec les partenaires, avec l'environnement institutionnel d'une façon générale et en lien direct avec les personnes accueillies et leurs familles.

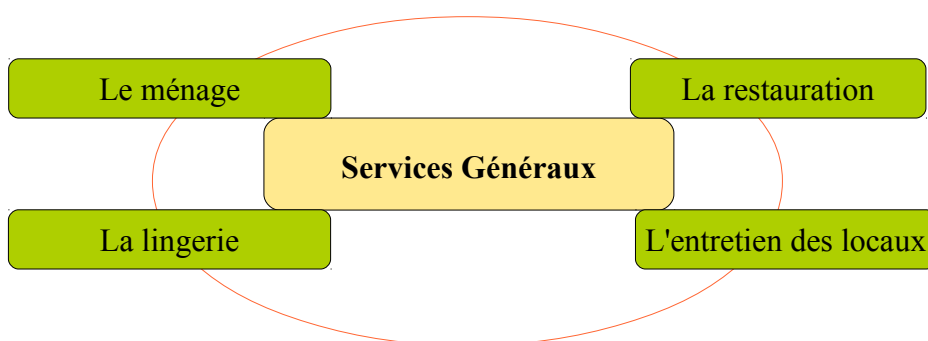
Les postes administratifs sont situés à Millau installés dans nos bureaux situés 65 rue Montplaisir	
→ Une secrétaire à l'accueil	Elle gère les appels téléphoniques et la mise en forme des courriers et dossiers des usagers.
→ Une secrétaire	Une secrétaire intervient en interface avec la comptable sur : – les commandes, – la facturation – et le traitement comptable de la caisse.
→ La comptable (intégrée à l'équipe de direction) Elle participe aux réunions du Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale.	Elle gère toutes les imputations comptables dans le respect des clefs de répartition spécifique à chaque service: – Internat – Accueil Parent-Enfants – Suivi Educatif à Domicile. Elle intervient directement dans l'élaboration de tous les documents qui ponctuent l'activité comptable de l'établissement et gère la comptabilité sociale et fiscale: – gestion des salaires – et des charges afférentes

	Elle est en lien avec certains prestataires: - cabinet d'expert-comptable, - Commissaire aux comptes - gestionnaires du serveur et avec les services financiers du département et de départements limitrophes.
Ces personnels sont responsables de la gestion des archives, concernant le personnel, les personnes accueillies et tous les documents comptables, administratifs.	

Outre leurs compétences techniques et spécifiques, ces personnels font leur, plusieurs qualités indispensables pour assurer la qualité de service auprès des partenaires et des usagers: sens de l'accueil, de l'écoute, disponibilité, adaptabilité et discrétion.

4.5.2 Les services généraux

Les services englobent plusieurs secteurs d'activité:



4.5.2.1 La restauration

→ A la maison d'enfants de Ségur,	Les personnels de cuisine assurent la préparation des repas: - de la cantine scolaire du village, - des enfants accueillies à la Maison d'enfants les soirs de la semaine, - l'ensemble des repas durant les vacances scolaires.
La cuisine est placée sous le contrôle des normes HACCP exercés par les services appropriés. Une cuisine de qualité est proposée favorisant la qualité de vie au sein de l'établissement pour chacun des enfants accueillis.	
→ A Millau	La restauration fait l'objet d'une prestation extérieure en partenariat avec le Foyer Soleil - Foyer d'hébergement pour personnes âgées.

4.5.2.2 Lingerie et ménage

Sur Millau comme à Ségur, l'essentiel des fonctions de ménage concerne l'entretien des pièces communes et des sanitaires. Un entretien réalisé avec du matériel assez similaire à celui qui se trouve utilisé en famille. Les produits d'entretiens utilisés sont listés dans le document unique de gestion des risques.

L'entretien des lieux les plus intimes, notamment les chambres implique une évidente différence d'intervention entre Millau et Ségur, avec un respect évident qui s'impose. On n'intervient pas de la même façon dans la chambre d'un enfant, dans celle d'un adolescent ou dans celle d'un adulte.

A Millau, les interventions dans les chambres peuvent éventuellement impliquer une personne des services généraux en présence et en soutien de l'intervention directe d'un membre de l'équipe éducative.

Sur le service accueillant l'un des parents avec ses enfants et concernant les adolescents majeurs, la tenue des appartements reste sous la responsabilité spécifique des personnes hébergées et sous le contrôle des équipes éducatives.

Néanmoins à l'occasion des fins de prise en charge, pour le ménage après l'état des lieux le personnel des services généraux peut être sollicité. Si l'état de l'appartement est trop dégradé, nous faisons appel à un prestataire extérieur.

Une partie du ménage des bureaux administratifs fait l'objet d'une convention de prestation avec l'association des Charmettes (ESAT).

La lingerie est assumée tant à Millau qu'à Ségur par ces mêmes personnels. Le service accueillant les adolescents à Millau, la maison de SEGUR et le service Parents-Enfants disposent chacun d'un local technique conçu pour assumer ces fonctions.

4.5.2.3 L'entretien

Le poste de travail du professionnel chargé de l'entretien de l'ensemble des services se trouve au rez de chaussée de nos bureaux administratifs. Cette proximité d'avec les services administratifs et d'avec l'équipe de direction, permet des coordinations en direct, quotidiennes concernant l'organisation du travail et la prise en compte des imprévus, qui dans ce domaine d'intervention, ne manquent pas.

Chaque service dispose d'un cahier de liaison, consulté lors de chaque réunion hebdomadaire avec les équipes éducatives qui permet de définir les interventions à traiter en priorité.

Outre l'entretien des locaux, ce professionnel est chargé de veiller à l'entretien de l'ensemble des véhicules du parc automobile. Il est donc en lien privilégié avec les garages de Millau et Ségur et gère les prises de rendez- vous.

En lien avec l'équipe de direction et avec la comptabilité il veille à la réalisation des opérations inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et analyse les devis proposés par les artisans.

4.6 Les projets de service

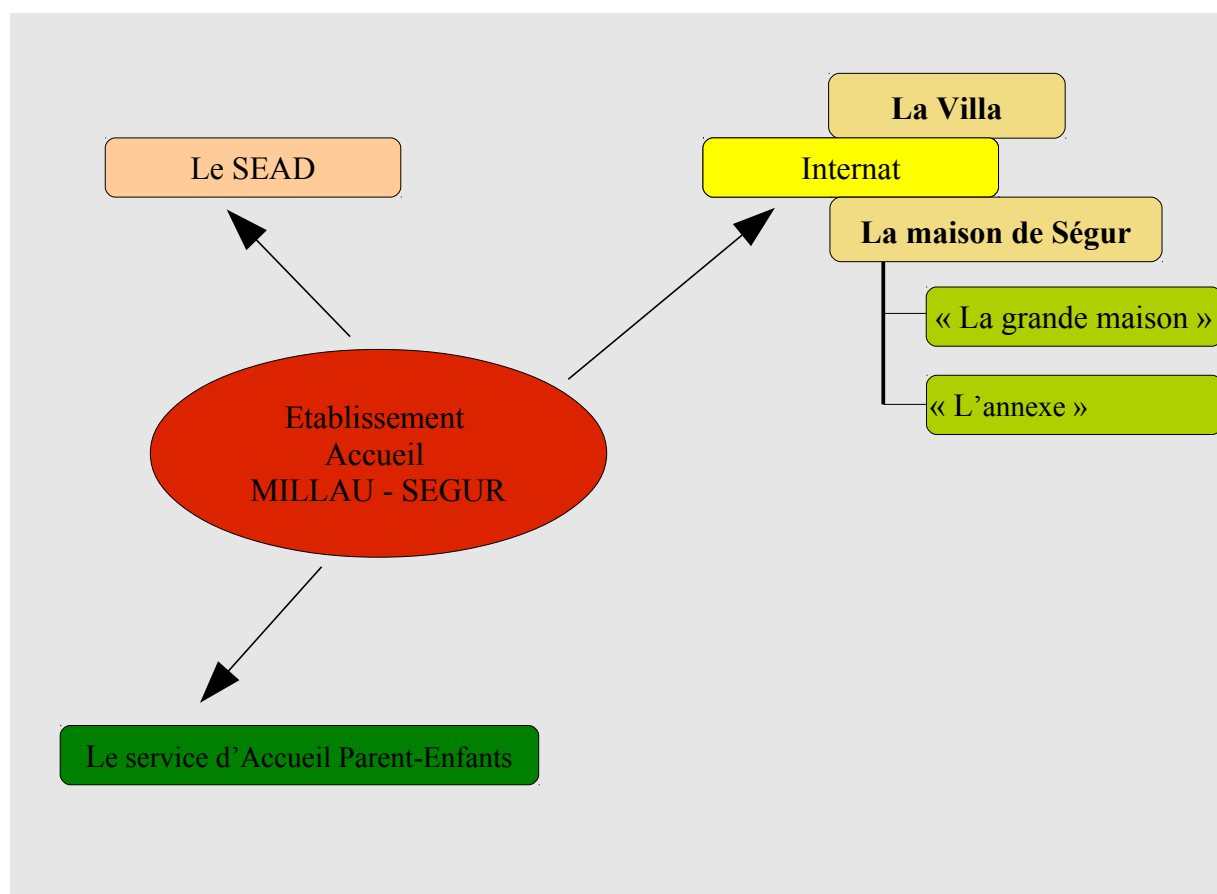
Dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement, chaque projet de service a été travaillé avec l'ensemble des professionnels de l'établissement. Afin de donner toute sa pertinence à cette démarche et d'impulser une dynamique au sein de chaque équipe, nous avons fait appel à un organisme de formation pour en encadrer la démarche méthodologique.

Ainsi en 2016 et 2017, plusieurs sessions se sont déroulées intra-muros animées par un intervenant de l'ACTIF. Cette démarche a renforcé l'engagement des professionnels dans une culture commune tournée vers la bientraitance et bienveillance à l'égard des usagers.

Les projets de service présentent les personnes accueillies et leurs besoins ainsi que les moyens mis en place pour y répondre dans le cadre de nos missions de protection de l'Enfance. Afin de garantir la qualité de prise en charge et l'efficacité de nos dispositifs, un comité de pilotage chargé du suivi des actions à mettre en place présentées dans chaque projet se réunira annuellement.

4.7 Le projet architectural

Pour la période 2017-2021 un nouveau plan pluriannuel d'investissement a été déposé auprès des services financiers du département. Il prend en compte les investissements concernant la sécurité, la mise en conformité et l'isolation des bâtiments et l'évolution de chacun des services (cf. Partie 3).



INTERNAT

→ La maison de Ségur

Le bâtiment principal, nommé **“La Grande Maison”** fait l’objet d’une location. La mairie de Ségur loue ce bâtiment dans le cadre d’un bail emphytéotique contracté avec les sœurs de la communauté dominicaine de Monteils. De ce fait, les travaux d’investissement pour l’entretien du bâti sont à la charge de la Mairie. A ce titre, les travaux d’entretien de la toiture, de réfection des sols sont programmés.

La mise en conformité et en sécurité des usagers incombent à l’établissement.

L’accessibilité des personnes à mobilité réduite est difficile à réaliser compte tenu de la structure ancienne du bâtiment.

Le changement de la centrale incendie est programmé dans le Plan Pluriannuel.

L’ensemble de l’installation électrique fait l’objet de vérification régulière par un prestataire agréé. La conformité est validée.

Le changement intégral de l’aire de jeu extérieure est prévu dès cette fin d’année 2017.

Le bâtiment annexe nommé **“l’annexe”**, fait également l’objet d’un bail emphytéotique contracté entre notre association et les sœurs de Monteils.

Le bâtiment mitoyen à la grande maison, accueille un groupe de cinq enfants les plus âgés et permet un travail dissocié.

Les locaux sont entretenus régulièrement et les normes de sécurité sont les mêmes que le grand bâtiment, comme mentionnés dans le Plan pluriannuel d’investissement.

La particularité architecturale du bâtiment ne permet pas non plus des travaux favorisant l’accessibilité de personnes à mobilité réduite.

→ La VILLA

L’association est propriétaire du bâtiment qui vient de faire l’objet d’une visite de la commission de sécurité et gestion du risque d’incendie en 2017. Un avis favorable a été prononcé.

L’ensemble de l’installation électrique est placé régulièrement sous le contrôle d’un service extérieur agréé.

Des travaux de réfection de l’isolation thermique extérieure du bâtiment ont été réalisés en 2017 ainsi qu’un changement nécessaire de la canalisation d’eau principale qui va du compteur principal jusqu’à la limite de la propriété.

Un projet d’extension de ce service est présenté aux services de la tarification. Il permettra d’accueillir des jeunes proche de la majorité et stabilisés dans leur projet de vie dans des studios afin de travailler à leur autonomie. Les places en chambre individuelles vont libérées des places

	dans le bâtiment principal permettront d'accueillir des situations en urgence au sein du collectif et d'organiser des accueils séquentiels de type SAPMN. Ce projet pourra se développer soit sur le site actuel par la réalisation d'un bâtiment attenant à la villa soit par l'acquisition d'appartements en proximité. Une recomposition des pièces intérieures du bâtiment principal (couloir d'entrée, cuisine et salon) rendra également plus conviviale et spacieuse le collectif permettant d'envisager une augmentation de notre capacité d'accueil.
	Pour la réalisation de ces projets, représentés sur le budget 2018 nous attendons l'autorisation des services financiers.

Le service d'Accueil Parent-Enfants

L'association est propriétaire du bâtiment qui a fait l'objet d'un important chantier afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au niveau de l'accueil et la mise sécurité des personnes accueillies et du personnel en 2014 et 2015 .

Le changement de la Centrale Incendie est programmé dans notre Plan Pluriannuel même si ce service, accueillant les familles en appartements individualisés, n'est pas soumis aux mêmes règles de sécurité que les collectifs en matière de prévention des risques incendie. Il est évidemment essentiel d'aller au-delà des préconisations. Par ailleurs, l'ensemble des installations électriques est soumis à un contrôle régulier par un organisme agréé.

L'architecture du lieu permet d'envisager une extension par l'aménagement de l'espace actuel de buanderie en appartement de plein pied.

Ce projet proposé au budget prévisionnel 2018 permettra l'accueil de personnes à mobilité réduite indispensable pour être en conformité avec la loi d'accessibilité de 2005. En effet à ce jour, seule la partie commune est accessible.

Le SEAD

L'association est locataire de l'appartement.

Le projet d'acquisition de locaux permettrait d'emménager:

- de façon plus adaptée des bureaux d'entretien pour recevoir les familles,
- des espaces collectifs pour organiser des repas, activités avec les enfants et jeunes majeurs.

Ces espaces seraient adaptés aux personnes à mobilité réduite. Des bureaux réservés aux professionnels assureraient de bonnes conditions pour satisfaire aux exigences en matière de compte rendus écrits fréquents qui sont la particularité de ce service.

Ce projet est présenté dans le budget prévisionnel 2018.

Les Bureaux Administratifs

L'association est propriétaire du bâtiment. Dès son acquisition récente, l'ensemble du chantier confié à un architecte a pris en compte les exigences en matière de sécurité et d'accessibilité.

Ce bâtiment conçu pour les services administratifs, services d'entretien et pour la direction de l'établissement, permet également de recevoir les personnes accueillies au sein des différents services, les partenaires et l'ensemble des professionnels. Une réfection totale de la terrasse a été réalisée en 2015. La réfection globale des grilles extérieures est programmée à l'automne 2017.

4.8 Les véhicules

Les transports nécessaires à l'exercice des missions de l'établissement au sein de chacun des services obligent à l'entretien d'un parc automobile important.

Les véhicules des services	Ils émargent sur la section d'investissement. Ils sont remplacés tous les cinq ans
→ 5 véhicules pour l'internat de Ségur → 2 véhicules pour l'internat de la Villa → 1 véhicule 7 places pour l'accueil Parent-Enfants → 2 véhicules pour le SEAD → 1 véhicule pour le personnel d'entretien des bâtiments	Ils font l'objet d'une surveillance constante. Les révisions sont régulières, programmées par notre professionnel chargé de l'entretien. Les pneumatiques de l'ensemble de ces véhicules sont changés chaque année dès le début de la saison hivernale.
Les véhicules de fonction	Ils sont destinés à l'équipe de direction de l'établissement. Ils sont remplacés tous les deux ans.
→ 3 véhicules en contrat de location	

En conclusion de ce chapitre nous pouvons constater que dans l'ensemble nos équipements immobiliers sont globalement en bon état et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

5 LE PROJET SOCIAL, GESTION DU PERSONNEL

Les principes fondamentaux en matière de gestion du personnel, soutenus par l'équipe de direction, sont déclinés à partir de grands axes principaux :

- ✓ Accompagnement des professionnels dans une éthique et déontologie respectueuse des personnes accueillies.
- ✓ Exigence dans la qualité du travail qui doit être obtenu des professionnels.
- ✓ Soutien et développement des compétences par la régulation et l'analyse des pratiques et des actions régulières de formation.

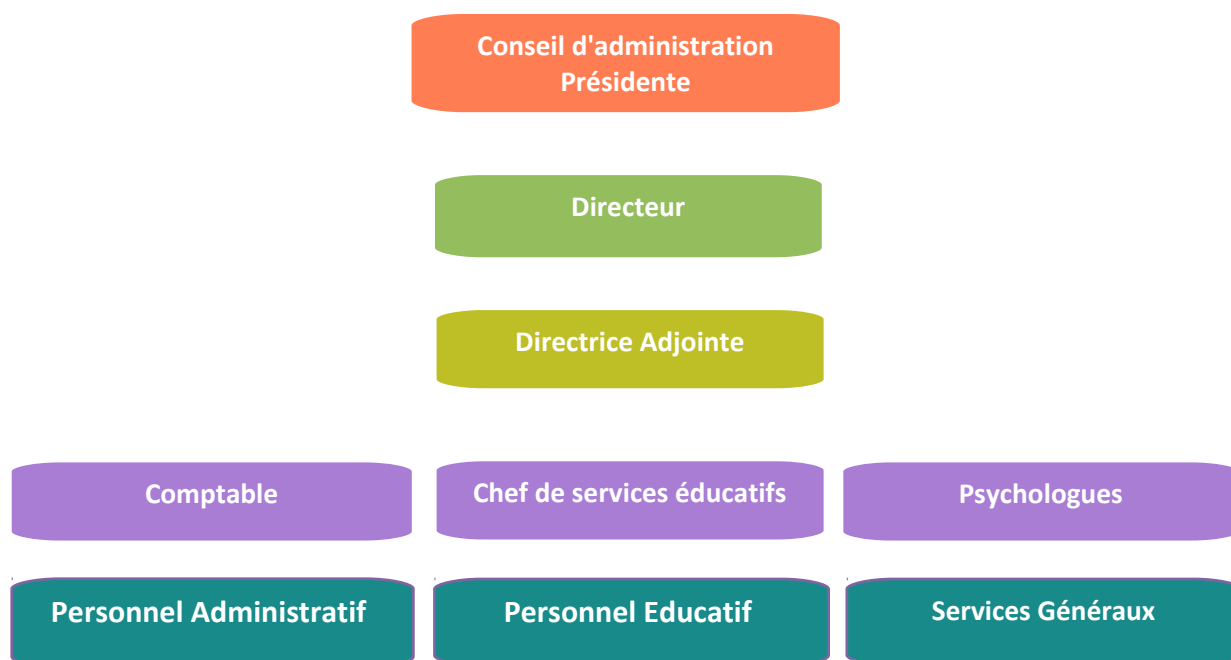
L'équipe de direction assure le contrôle de la qualité du travail réalisé, valorise les enjeux de régulation de la pratique.

Quand l'essentiel du travail exercé par les cadres relève plus de la régulation des pratiques que du contrôle, nous pouvons considérer que chaque professionnel se trouve dans sa fonction, mobilisé de façon qualitative au mieux de ce qu'il peut donner au titre de ses compétences. Les délégations techniques qui descendent en cascade de la présidence, vers l'équipe de direction, puis vers chaque professionnel sont alors convenablement assumées.

Pour autant de façon permanente, considérant l'intérêt central et premier que nous nous devons de porter aux personnes accueillies, demeure une responsabilité qui doit être incarnée par chacun quelle que soit sa fonction: la vigilance!

C'est ainsi que se constitue une mise en veille constante pour maintenir la qualité du travail réalisé et pour prévenir ce qu'il peut toujours en être potentiellement des violences institutionnelles.

5.1 Organigramme fonctionnel



Notre secteur d'intervention étant spécifiquement lié aux missions de protection de l'enfance, la compétence des professionnels recrutés, est obligatoirement en lien avec une qualification validée par un diplôme ou une formation professionnelle.

→ Le directeur et son adjointe	Ils sont détenteurs du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Direction délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé publique.
→ La Chef des services éducatifs	Elle est détentrice du Certificat d'aptitude aux fonctions de responsabilité et d'encadrement d'unité sociale.
→ Les psychologues	Ils ont obtenu leur diplôme universitaire attestant de la spécialité de clinicien.
→ Moniteur Educateur/Educateur Spécialisé	Chaque professionnel exerçant une fonction éducative, en lien direct au quotidien avec les usagers est obligatoirement Moniteur Educateur ou Educateur Spécialisé, s'il s'agit d'un Contrat à Durée Indéterminée, en cours de formation dans une école préparant à ces qualifications s'il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée.
→ Les veilles de nuit	Elles sont assumées par des professionnels en fonction éducatives, Moniteurs Educateurs, Educateurs Spécialisés, Educateurs en formation...
→ La comptable	Elle atteste de l'obtention de son diplôme professionnel.
→ Les fonctions de secrétariat	Les diplômes qualifiant les fonctions de secrétariat: (CAP, BEP, BTS...) sont évalués en fonction du trajet professionnel de la personne dans notre politique de recrutement, valorisant les acquis de l'expérience professionnelle et prenant en compte des compétences techniques avérées qui ne sont pas toujours validées par un diplôme (maîtrise des outils informatiques, de la gestion de caisse...).
→ les fonctions des personnels des services généraux → Le professionnel chargé de l'entretien.	Il en est de même pour les fonctions des personnels des services généraux et pour le professionnel chargé de l'entretien. Ces personnes peuvent dans leur secteur d'intervention être détentrice d'un CAP. Ce qui va surtout compter pour nous dans le recrutement c'est le trajet professionnel, la compétence acquise dans un secteur technique donné.
→ Les cuisiniers	Ils doivent attester d'un diplôme professionnel CAP.

5.2 Procédure de recrutement

La délégation de pouvoir du directeur l'autorise à signer par ordre tous les Contrats à durée déterminée. Les contrats à durée indéterminée sont soumis à l'appréciation et à la signature de la Présidente.

La plus part des recrutements sur des postes éducatifs sont proposés à des stagiaires en formation, qui ont montré leur compétence et leur implication à l'occasion de leur stage. En cas de besoin, dans le cadre de recrutement pour des remplacements urgents, l'un des membres de l'équipe de direction au cours d'un entretien qui se fait en présence de l'un des deux psychologues cliniciens soumet la candidature envisagée à l'approbation du directeur.

Pour les personnels des services administratifs et services généraux, la même dynamique est valorisée. Pour ce secteur d'activité la comptable qui fait partie intégrante de l'équipe de direction participe à l'entretien de recrutement encadré par le Directeur. Parfois l'une des secrétaires en poste.

Les membres de l'équipe de direction sont recrutés à l'issue d'un entretien réalisé par une commission de recrutement, constitué de la présidente, de plusieurs membres du conseil d'administration, du directeur, de l'adjoint de direction, du chef de service, de la comptable, et du psychologue. La présidente après avoir pris l'avis de l'ensemble de la commission prend la décision finale de recrutement.

A l'embauche un dossier est constitué	
- Pièce d'identité - Permis de conduire, - Diplômes, - Extrait n°3 du casier judiciaire, - CV et lettre de motivation (rédigée de façon manuscrite)	
La visite médicale auprès du médecin du travail est immédiatement programmée.	
Le contrat de travail est établi en double exemplaire.	L'un à destination du salarié L'autre est porté dans le dossier du salarié.
Les dossiers constitués se trouvent classés dans le bureau du directeur.	

5.3 L'accueil du salarié

Concernant le secteur éducatif, dans la mesure du possible toute prise de fonction se fait à l'occasion d'une réunion d'équipe hebdomadaire. Dans la mesure du possible une à plusieurs sessions de travail sont programmées en doublure avec un professionnel de l'équipe constituée.

En soutien à cette prise de fonction a lieu un entretien avec un membre de l'équipe de direction où sont évoquées de façon synthétique chacune des situations prises en charge. Se trouve remis un exemplaire du règlement intérieur de fonctionnement. La personne recrutée est présentée aux personnels de service administratif.

Les formations intramuros et le comité de suivi de la démarche d'évaluation sont l'occasion de rencontres transversales avec les professionnels des autres services.

5.4 L'accueil des stagiaires

Les sollicitations des centres de formation sont nombreuses. Dans le cadre des stages qui selon leur durée se doivent d'être rémunérés, nous veillons à ne dépasser en aucun cas les moyens accordés par les services de la tarification. Nous veillons également à ce que le nombre de stagiaires accueillis en même temps soit compatible avec la dynamique des équipes, la gestion des situations prises en charge.

L'accueil des stagiaires	
→ Une lettre de motivation	Elle est demandée au stagiaire qui souhaite réaliser un stage dans l'un de nos services.
→ Un entretien préalable	Systématiquement un entretien préalable est organisé en présence d'un membre de l'équipe de direction, parfois en présence de l'un des deux psychologues cliniciens. Au cours de cet entretien sont analysées les motivations et objectifs du stagiaire, son parcours, son âge, afin de déterminer la cohérence ou non d'affectation dans un service donné.
Nous ne souhaitons à priori pas accueillir dans les services d'accueil parent-enfants et de Suivi Educatif à Domicile de stagiaires en première année de formation, sans expérience professionnelle dans notre secteur. La mise en situation au sein d'un internat en début de formation est favorisée.	
→ Dans les quinze jours qui suivent le début du stage	Un membre confirmé et qualifié de l'équipe éducative prend en charge la référence du stage. Plusieurs professionnels ont participé ces dernières années aux formations au tutorat de stagiaires proposés par des centres de formation. L'établissement est habilité à recevoir un éducateur en contrat d'apprentissage.
→ Selon la durée du stage	Plusieurs bilans en présence de l'équipe et d'au moins un cadre de l'équipe de direction sont programmés.

	Le bilan du stage est systématiquement évoqué lors d'une réunion avec l'ensemble de l'équipe éducative d'appartenance.
→ Une fois par trimestre	Dans la mesure de nos disponibilités institutionnelles nous tentons d'organiser une réunion avec l'ensemble des stagiaires présents sur les différents services et des membres de l'équipe de direction.
Nous nous positionnons alors à l'écoute de leurs questionnements, de leurs observations. C'est souvent l'occasion de transmettre des éléments sur le fonctionnement et l'histoire institutionnelle, mais aussi d'évoquer le cadre réglementaire de nos missions de protection de l'enfance, l'évolution des textes de lois, les différents types de mesures de protection.	

5.5 Le travail d'équipe et l'interdisciplinarité

Le moment privilégié où le travail d'équipe se trouve soutenu dans sa structuration concerne les réunions hebdomadaires. Dans le cadre de ces réunions est organisé, anticipé le travail à réaliser. Sont régulés certains aspects de la pratique professionnelle.

La démarche d'évaluation interne et l'actualisation des projets de service ont donné lieu à plusieurs sessions de travail. Ces instances constituent de très bons supports pour l'unification et la cohérence de la dynamique fonctionnelle de chaque équipe éducative.

Le comité de pilotage chargé du suivi des actions programmées sur les cinq années à venir se réunira deux fois par an.

L'interdisciplinarité doit être considérée de deux façons:

- Avec nos partenaires lors de réunions sollicitées à notre initiative en interne, lors des concertations pluridisciplinaires organisées à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et des concertations organisées par d'autres partenaires: éducation nationale, pédopsychiatrie...
- Au sein même de l'établissement entre les différents services et les différentes fonctions.

L'interdisciplinarité en interne ouvre sur la perception de la place de chacun et de la contribution de tous à la qualité de prise en charge des personnes accueillies.

L'essentiel de la régulation de notre pratique professionnelle est réalisée au cours de nos réunions d'équipe hebdomadaires avec le soutien des psychologues cliniciens salariés de l'établissement.

La formation et les réseaux constitués avec d'autres professionnels issus du secteur social, médico-social et sanitaire, notre participation dynamique à tout séminaire, colloque ou conférence (*Avenir des Mecs...*) traitant de notre champ d'intervention, restent des supports qui contribuent à l'analyse et la régulation de notre pratique institutionnelle.

5.6 Les différentes instances

Au sein de l'établissement, plusieurs instances définissent le cadre de nos interventions:

- Le conseil d'administration définit la politique associative
- L'équipe de cadre porte la responsabilité de la sécurité des professionnels et des usagers au sein de l'établissement, assure la mise en œuvre des missions en garantissant la cohérence et l'efficacité des actions dans chaque service.
- L'ensemble des professionnels représentés par leurs délégués intervient auprès des usagers en accord avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Le conseil d'administration	
Le conseil d'administration et sa présidente lors des réunions de bureau, des séances en conseil d'administration et lors des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires constituent les instances politiques de notre association	
Il valide	– les rapports d'activité, – les résultats financiers et leurs affectations, déterminent les grands projets d'investissement
Il définit en lien direct avec l'équipe de direction	– les grandes options choisies pour adapter nos dispositifs à l'évolution des besoins des usagers.
Le conseil d'administration détermine les orientations et délègue au directeur et à ses adjoints les pouvoirs techniques de mises en œuvre.	
Tout salarié peut demander à titre individuel à rencontrer la présidente ou des membres du conseil d'administration.	

A l'issue de chaque conseil d'administration, de chaque réunion de bureau, de chaque assemblée un parapheur consigne les délibérations prises, les comptes rendus, les correspondances et autres documents soutenant la réalisation des ordres du jour.

A l'occasion de l'actualisation du projet d'établissement et des projets de service l'ensemble des statuts et notamment l'article deux définissant l'objet de l'association ont été actualisés.

Les délégués du personnel	
Tous les deux ans	Les élections des délégués du personnel sont tenues tous les deux ans, afin de garantir une dynamique de renouvellement de ces fonctions de représentations.
Tous les mois	Il se tient une réunion entre la direction et les deux délégués titulaires. Sont évoqués les aspects réglementaires, organisationnels et techniques, l'évaluation et l'anticipation des risques psychosociaux. Sont examinés et décidés l'utilisation des fonds sociaux et le plan de formation.
Les délégués à titre consultatif sont systématiquement invités aux conseils d'administrations et aux assemblées générales de l'association.	

Dès le début de l'année 2018, le comité de pilotage garantissant la dynamique d'évolution de la qualité au sein de l'établissement sera constitué.

5.7 L'évaluation des risques psychosociaux

L'Article L230 du Code du travail, définit la responsabilité de l'employeur d'assurer la sécurité et de veiller à l'état de santé général du personnel. Cet aspect est évoqué avec précision dans chaque projet de service.

Une bonne gestion des risques psychosociaux s'inscrit à plusieurs niveaux:

- ✓ La qualité de la régulation de la pratique,
- ✓ La formation qui vise au maintien et développement des compétences professionnelles en adéquation avec la fonction exercée,
- ✓ L'actualisation des affichages obligatoires,
- ✓ La mise à jour et le traitement du registre unique des risques professionnels,
- ✓ L'organisation deux fois par an d'une réunion avec les personnels des services administratifs et généraux,
- ✓ Les réunions et échanges réguliers avec les Instances Représentatives du Personnel,
- ✓ Les entretiens d'évaluation et entretiens professionnels annuels,
- ✓ L'actualisation des fiches de poste.

Le lien étroit entretenu avec le médecin du travail permet aussi régulièrement un retour sur le ressenti de l'état global de santé du personnel.

L'aggravation des problématiques concernant la prise en charge, les surcharges potentielles de travail notamment concernant les personnels administratifs, l'ancienneté du personnel fidélisé à la structure, sont autant d'aspects qui peuvent produire des effets sur l'état de santé.

La bonne connaissance par chaque salarié des spécificités, limites et attributions de ses fonctions peut contribuer à constituer une prévention des risques psychosociaux.

5.8 La formation

L'essentiel des possibilités de formation sur une année repose sur le plan de formation. Son élaboration fait l'objet de deux rencontres chaque automne entre les délégués du personnel et le directeur.

Plusieurs critères sont retenus pour son élaboration:

- ✓ La durée et le montant de la formation demandée.
- ✓ L'ancienneté et la dernière formation réalisée par le salarié demandeur.
- ✓ L'adéquation avec la fonction exercée.

Nous privilégions les formations collectives intra-muros. Elles permettent à plusieurs professionnels de bénéficier des apports, favorisent le renforcement de la culture institutionnelle et contribuent à la dynamique de qualité et de bientraitance au service des usagers portée par l'établissement.

Les dernières formations engagées concernaient l'éthique et la déontologie, l'évolution des normes et des structures familiales, les conduites à risque à l'adolescence.

Plusieurs salariés de l'établissement ont suivi une formation au tutorat proposée par l'Ecole en travail Social de Marvejols.

Nous notons la très forte motivation de l'ensemble des personnels disposés à s'engager dans des formations qualifiantes. Les durées d'attente pour obtenir un CIF, restent problématiques et bornent cette forte motivation.

Dans le cadre du plan de formation **nous privilégions chaque année au moins une formation en rapport avec la sécurité ou l'hygiène**: *Conduite automobile en situation difficile, actualisation de la mise en pratique des normes HACCP, secourisme dans le cadre du travail.*

Dans le cadre de notre budget en sollicitant l'accord des services financiers, nous demandons la prise en compte de certaines formations qui s'imposent régulièrement compte tenu de l'évolution des exigences en terme comptable et financier, ou des formations en lien avec l'évolution procédures de dématérialisation des données; formation sur les logiciels de gestion des dossiers des usagers, dématérialisation des données concernant l'élaboration des budgets et des comptes administratifs.

Nous sommes **actuellement activement partie prenante d'une dynamique** qui se met en place regroupant plusieurs associations, services et institutions implantées dans le sud du département pour mutualiser les ressources en formation.

La formation ne se réduit pas qu'au bénéfice de prestations extérieures. Nous sommes impliqués de différentes façons par des interventions dans des colloques, au sein de centres de formations, mais aussi en interne pour encadrer des formations qualifiantes.

Le directeur en sa qualité de président du réseau ados et au titre de son expérience a soutenu ces dernières années plusieurs interventions:

- ✓ A la demande de la MAIF: série de conférences régionales sur les conduites à risque à l'adolescence.
- ✓ Congrès national réunissant les réseaux ado: enjeux de la clinique indirecte.
- ✓ Sollicité par l'ANRAS, dans le cadre d'un congrès interrégional organisé par les Centre d'Education Renforcés: la contenance institutionnelle.
- ✓ En régulation dans le cadre de plusieurs interventions sur la prévention de la violence institutionnelle par la direction de l'ITEP de CAPDENAC.

La psychologue clinicienne intervient régulièrement au centre de formation de Marvejols dans le cadre de séances d'analyse de la pratique professionnelle auprès de Moniteurs Educateurs, Educateurs Spécialisés en formation.

Plusieurs éducateurs interviennent régulièrement dans ce même centre de formation présentant leurs fonctions et leur expérience, notamment sur la gestion des écrits professionnels.

En interne, outre l'encadrement permanent de stagiaires Moniteurs Educateurs et Educateurs Spécialisés, nous accueillons des étudiants psychologues cliniciens, des étudiants en secrétariat et en comptabilité et du centre de formation aux métiers d'infirmiers (res). Nous acceptons assez régulièrement d'encadrer des modules de formations dans le cadre du CAFERUIS, du CAFDES

Nous accueillons également chaque année à la demande de la Mairie de Millau des stagiaires pour la validation de leur intégration au sein de la Police Municipale.

Ce développement démontre à la fois la mobilisation des professionnels à actualiser savoirs et compétences professionnelles et être acteurs de la formation pour transmettre nos savoirs faire et notre engagement professionnelle.

5.9 Les pratiques évaluatives de l'établissement

Les démarches réglementaires d'évaluation contribuent à la mise en marche d'une véritable dynamique institutionnelle d'amélioration constante de la qualité du travail réalisé dans l'intérêt des personnes accueillies.

Ces dynamiques impliquent nombres de rencontres, de réunions, de production d'écrits ainsi qu'un soutien à la mobilisation des professionnels. L'essentiel de la régulation de notre pratique professionnelle est réalisée lors des réunions d'équipe hebdomadaires avec le soutien des psychologues cliniciens salariés de l'établissement.

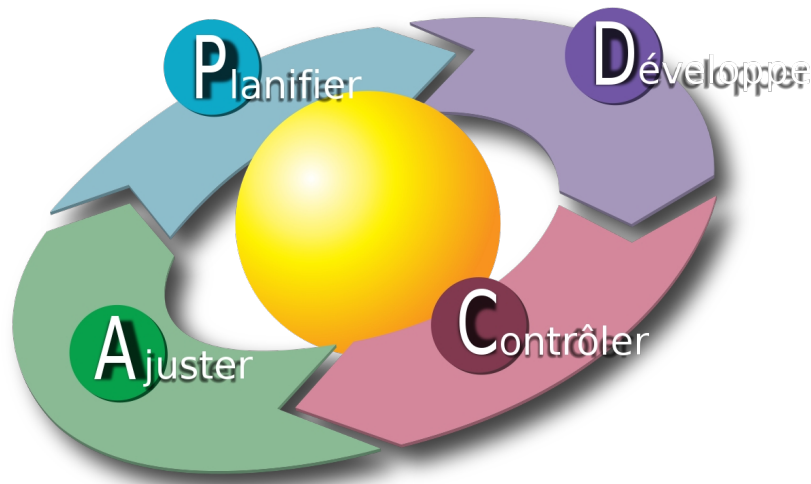
La formation et les réseaux constitués avec d'autres professionnels issus du secteur social, médico-social et sanitaire, notre participation dynamique à tout séminaire, colloque ou conférence (*Avenir des Mecs...*) traitant de notre champ d'intervention sont des supports qui contribuent à l'analyse et la régulation de nos pratiques.

Nous avons porté en annexe des extraits de la note d'évaluation interne, l'avis émis par le service qualité sur le rapport d'évaluation interne, les conclusions de l'audit territorial, les abrégés de l'évaluation externe. Les actions mises en place rendent compte de notre volonté à inscrire chacun des services et l'établissement dans son ensemble en lien avec le conseil d'administration dans une démarche qualité.

La méthodologie pour l'actualisation des projets de service et du projet d'établissement soutenue par plusieurs sessions d'interventions de l'ACTIF en 2016 et 2017, répond aux observations émises par le service qualité de la DSPE. Cette méthodologie reprend l'essentiel des attendus de l'évolution des textes de loi rénovant la protection de l'enfance ainsi que les recommandations émises par l'ANESM spécifiques à nos missions de protection de l'enfance.

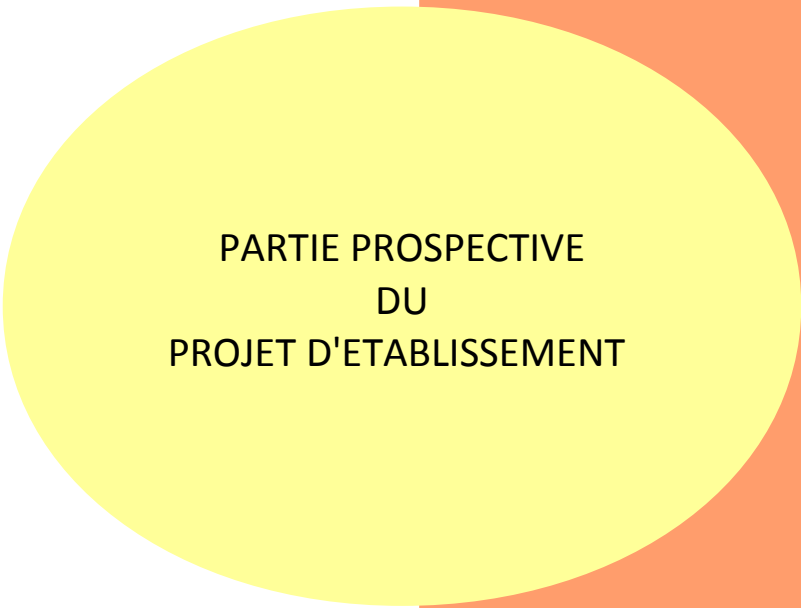
La dynamique engagée prend également en compte les préconisations de l'audit territorial et les conclusions de la première évaluation externe.

Dès le début de l'année 2018 une réunion trimestrielle du comité de pilotage de la démarche qualité assurera le suivi et la mise en place des actions prévues dans les projets de service et projet d'établissement, pour les cinq années à venir. Il sera la garantie d'une amélioration constante de la qualité de service dans l'intérêt des usagers. Il vise la performance et le développement de nos dispositifs en réponse à l'évolution des besoins du territoire et de ses bénéficiaires de l'action sociale. La méthodologie s'appuie sur la roue de Deming : Planifier. Développer. Contrôler. Ajuster.



Roue de Deming

Le comité de pilotage sera composé de représentants de chaque services : éducatifs, services généraux et administratifs, membres du Conseil d'Administration et des délégués du personnel et d'un cadre de direction.



PARTIE PROSPECTIVE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

En introduction à ce chapitre il est pertinent de mentionner la conclusion du rapport de l'évaluation externe¹.

« En position de quasi-monopole dans le sud Aveyron, la Mecs Accueil Millau-Séguir a constitué, année après année, une offre de prestations diversifiées au plus proche des demandes de ses partenaires et des besoins du territoire.

La stabilité de ses dirigeants, personnellement très impliqués dans les instances locales sur Millau signe aussi sa vulnérabilité actuelle, l'association va devoir faire face dans les années à venir au renouvellement de ses présidents, directeur et directeur-adjoint.

Bousculée par la nouvelle rigueur économique du Conseil Général de l'Aveyron, l'Association doit conforter sa singularité, tout en se renouvelant.

Elle devra solidifier ses atouts, des équipes de professionnels et de direction bienveillantes et impliquées, une longue expérience et une grande stabilité aux publics accueillis et se donner les moyens de répondre aux exigences de formalisation d'outils de traçabilité et d'harmonisation des pratiques.

De forts enjeux existent aussi autour de l'animation et de la régulation des équipes, sur Millau en particulier, et de la participation effective des familles aux dispositifs.

Il devient urgent que les interventions développées dans le projet d'établissement et la convention signée avec les partenaires soient incarnées durablement dans les pratiques institutionnelles. »

Cette synthèse rédigée par les évaluateurs sert de support aux différentes actions à engager afin de maintenir la qualité des prestations tout en développant de nouvelles actions au regard de l'évolution des besoins.

Le diagnostic, inspiré de l'analyse SWOT présenté ci-dessous permet d'inscrire ces actions dans un contexte global, de s'appuyer sur les forces et atouts que présentent l'association et chacun des services, tout en portant une vigilance particulière aux faiblesses et menaces qui impactent l'établissement.

¹ – Rapport de l'évaluation interne du 28 février 2015 / page 144

1 DETERMINATION DES AXES STRATÉGIQUES À PARTIR DE LA MÉTHODE SWOT

	FORCES	FAIBLESSES
Gouvernance et définitions des axes stratégiques	→ Association à dimension humaine → Bonne implantation géographique sur plusieurs sites → Implication dans les réseaux partenariaux locaux et départementaux → Bonne mobilisation du conseil d'administration → Capacité d'innovation	→ Suppression de l'habilitation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse → Faible représentation du Conseil d'Administration → Carences de moyens sanitaires du secteur → Peu de disponibilité d'accueil d'urgence et accueil séquentiel en réponse aux besoins → Dispositif expérimental de visites en présence d'un tiers
Pilotage des actions: développement de la démarche qualité	→ Capacité d'adaptation à l'évolution des problématiques → Démarche qualité opérationnelle → Outils de la loi 2002 en place → Usagers au centre des dispositifs	→ Absence de Conseil de Vie Sociale → Groupe d'expression des usagers peu développés → Utilisation partielle des outils 2002
Gestion financière	→ Bonne santé financière → Immobilier en bon état → Capacité d'autofinancement pour investir dans de nouveaux projets	→ Prix de journée faibles → Gel des projets d'investissements → Surcoûts liés à l'éloignement géographique des services
Ressources humaines	→ Climat social favorable → Qualité de mobilisation et d'implication du personnel → Equipes professionnelles et dynamiques	→ Absence de supervision → Taux d'encadrement éducatif faible → Fiches de poste incomplètes → Nombreux départs à la retraite prévus
	OPPORTUNITES	MENACES
	→ Renouvellement de l'équipe de direction → Augmentation des sollicitations → Evolution des besoins → Expérimentation de nouveaux dispositifs → Mutualisation des moyens → Nouveaux modes de gestion financière (CPOM)	→ Diminution des moyens financiers → Impact des prises en charge de Mineurs Non Accompagnés au niveau départemental → Nouveaux modes de gestion → Contrainte de regroupements

2 TABLEAUX DE BORD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques visés seront mis en œuvre dans les 5 années à venir.

Ils concernent le maintien de la qualité au sein de l'établissement et le développement de l'offre de service en rapport avec l'évolution des besoins.

Les actions préconisées ont été définies à partir du repérage des forces faiblesses, menaces et opportunités qui traversent l'établissement au moment de la réécriture.

Elles sont regroupées en quatre items:

1. Gouvernance et définition des axes stratégiques

- A partir d'une dynamique associative et à travers la communication du projet d'établissement et des projets de service aux administrateurs et partenaires, l'établissement s'inscrit dans un déploiement de son offre de service.
- Certaines prestations ayant été mises en œuvre à titre expérimental (visites en présence d'un tiers, accueils séquentiels), d'autres ponctuellement il s'agira de les développer afin de s'adapter aux besoins identifiés sur le territoire.

2. Pilotage des actions et développement continu de la qualité des prestations au bénéfice des usagers

- Il s'agit de maintenir la qualité des services, tout en restant dans une réflexion permanente sur nos pratiques à partir des RBPP.
- Des espaces favorisant l'expression des usagers sur les prestations proposées doivent être formalisés - groupes d'expression.
- L'utilisation des outils de la loi 2002 doit être optimisée et uniformisée sur l'ensemble des services.
- Une gestion efficace du logiciel des dossiers usagers doit être développée, afin de le rendre accessible à tous.

3. Gestion financière et produits de la tarification

- Un programme d'investissement lié aux projets de développement des services et dispositifs en réponse à l'évolution des besoins est proposé.
- Le plan pluriannuel d'investissement sera renégocié avec les services de la tarification.
- L'établissement aura également à se préparer à des changements de modalités de gestion dans les années à venir et négocier un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.
- L'équipe de direction se prépare à ces nouvelles logiques de financement afin de maintenir une gestion financière efficiente.

4. Gestion des ressources humaines

→ Une réorganisation des équipes à partir de mutualisation des moyens sur chaque service permettra d'envisager la mise en place de nouveaux dispositifs. Le renforcement de l'équipe d'encadrement est indispensable pour organiser le travail d'équipe et répondre à une multiplicité de prise en charge.

→ L'ensemble des équipes et chacun des professionnels seront soutenus à travers différentes propositions: Réorganisation des réunions, meilleure communication, création d'un observatoire institutionnel, négociations d'accords d'entreprise avec les Instances Représentatives du Personnel.

→ La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera optimisée du fait des départs à la retraite, notamment à travers les entretiens individuels annuels, la formation et la procédure de mobilité et mouvements internes.

Les actions sont organisées en tableaux de bord. Ils serviront de support au suivi de la mise en œuvre des actions par le comité de pilotage.

Les projets de développement de l'offre de service feront l'objet d'une fiche action présentée dans la partie suivante.

FICHE 1: Gouvernance et définition des axes stratégiques

TITRE	Gouvernance et définition des axes stratégiques				
Objectifs	Renforcer la dynamique associative et partenariale Adapter l'offre de services				
Actions	✓ Présentation des projets d'établissement et de service au Conseil d'administration ✓ Communication des projets de service en réunion partenariale ✓ Présentation des projets de diversification de l'offre de services				
Moyens	✓ Assemblée générale ✓ Réunions avec l'autorité de tarification				
Echéancier	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateurs	✓ Nombres de réunions ✓ Dates d'assemblées générales				
Effets attendus	✓ Mobilisation et validation de nouveaux dispositifs adaptés ✓ Réponses efficientes aux besoins				
Effets observés					
Evaluation					
Actions correctives					

Fiche 2 : Pilotage des actions et développement continue de la qualité

TITRE	Démarche qualité				
Objectifs	Optimisation des outils de la loi 2002 Respect des droits des usagers et des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles				
Actions	✓ Diffusion des outils 2002 aux équipes ✓ Utilisation des outils (DIPC, projets personnalisés, règlement intérieur, trame des rapports de situations) ✓ Amélioration de la gestion informatique des dossiers des usagers ✓ Développement de groupes d'expression des usagers				
Moyens	✓ Comité de pilotage démarche qualité ✓ Communication des documents (DIPC, Projet personnalisé, trame de rapport de situation) ✓ Optimisation du serveur informatique favorisant l'accès aux dossiers informatisés des usagers par tous les professionnels Actualisation permanente des dossiers usagers informatiques ✓ Animations de groupes d'expression par les psychologues				
Echéancier	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateurs	✓ Nombre de réunion comité de pilotage ✓ Utilisation des outils 2002 pour les équipes ✓ Nombre de groupes d'expression ✓ Nombre DIPC et projets personnalisés signés				
Effets attendus	✓ Meilleure connaissance des dispositifs pour les personnes accueillies et partenaires ✓ Optimisation des objectifs et moyens déclinés pour chaque prise en charge ✓ Accès aux dossiers informatisés pour chaque professionnel ✓ Meilleure prise en compte de la parole des personnes prises en charge ✓ Bienveillance et bienveillance constante auprès des usagers				
Effets observés					
Evaluation					
Actions correctives					

Fiche 3 : Gestion financière et produits de la tarification

TITRE	Gestion financière				
Objectifs	Favoriser les investissements pour développer les dispositifs Ajuster les prix de journée en fonction des actions réalisées Anticiper le passage en CPOM				
Actions	✓ Présentation de nos projets en réponse aux besoins du territoire ✓ Négociations avec le Conseil départemental ✓ Préparation au CPOM				
Moyens	✓ Budgets prévisionnels ✓ Plan pluriannuel de financement ✓ Acquisition de nouveaux logements et bureaux ✓ Equipe de direction				
Echéancier	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateurs	✓ Budget retenu ✓ Prix de journée adaptés ✓ Investissements accordés ✓ Acquisitions immobilières ✓ Création de places				
Effets attendus	✓ Adéquation de l'offre de services à la demande ✓ Efficience de l'offre de service ✓ Equilibre financier ✓ Convergence tarifaire				
Effets observés					
Evaluation					
Actions correctives					

3 DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES : ADAPTATION DES DISPOSITIFS AUX BESOINS DES USAGERS

L'établissement s'engage à développer dans les années à venir les dispositifs d'accueil en réponse à l'évolution des besoins des personnes prises en charge, en concertation avec le Conseil Départemental.

Les sollicitations au niveau départemental sont de plus en plus fréquentes pour l'accueil séquentiel d'enfants déjà pris en charge dans le cadre d'une aide éducative en milieu ouvert.

Les réponses adaptées aux besoins de ces familles doivent se construire. Dans le cas de placement familial, l'enfant étant confié par le magistrat à sa famille et bénéficiant d'une aide éducative à domicile doit pouvoir disposer d'une place en Maison d'Enfants, afin d'assurer sa protection en cas de détérioration du climat familial et ou de mise en danger, en lien avec les professionnels qui accompagnent la famille.

Aujourd'hui l'Accueil Millau Ségur pourrait être en mesure de répondre à ces sollicitations en mutualisant les moyens des équipes Internat et SEAD. En coordonnant ces services et l'action des professionnels, avec un encadrement adapté et en investissant dans de nouveaux locaux pour réorganiser les espaces d'accueil actuel, nous serions en mesure de répondre favorablement à ces situations.

Nous pourrions ensuite envisager une montée en puissance et augmenter notre capacité d'accueil pour ces actions:

- Création de places d'accueil séquentiel et accueil d'urgence
- Création de places SAPMN: extension de la capacité d'accueil SEAD et internat

L'acquisition de deux appartements en proximité de l'internat actuel « la villa » permettra d'accueillir des adolescents proche de la majorité et de les accompagner dans une autonomie progressive.

Les places libérées au sein du collectif pourraient ainsi répondre aux situations d'urgence dans le cadre exercé par le service SEAD. L'acquisition de locaux pour ce service permettra d'aménager des espaces d'accueil en collectif pour les adolescents et jeunes majeurs les plus autonomes, tout en assurant le suivi des enfants et familles bénéficiaires.

En parallèle, nous sommes régulièrement sollicités pour des situations de médiation dans le cadre de l'exercice de droit de visite en présence d'un tiers. A titre expérimental, nous exerçons ce type de prise en charge.

Dans les années à venir, nous souhaitons que ces actions soient reconnues et valorisées en prix de journée identifiable. Une équipe de médiation familiale pourrait être développée et formée, en adéquation avec les besoins du territoire.

Nous en avons les compétences et moyens techniques pour engager l'établissement dans la reconnaissance des actions mises en place.

Nous pourrions envisager une montée en charge après évaluation des moyens humains nécessaires pour le:

- Développement du dispositif des visites en présence d'un tiers

La fiche action ci-dessous prévoit les étapes à la réalisation de ces projets qui dans un premier temps reposent sur:

- Recrutement d'un chef de service pour assurer la coordination des moyens humains,
- Investissements: acquisition de deux appartements et d'un local pour le service SEAD
- Mutualisation des Ressources Humaines des services SEAD Internat.

Chacun de ces moyens fait l'objet de mesures nouvelles dans le budget prévisionnel de l'année 2018. L'octroi de ces moyens nous permettra d'envisager dans un second temps, une augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement en réponse aux besoins du Département.

TITRE	Développement de projets: diversification de l'offre de services				
Objectifs	Répondre aux demandes d'accueils d'urgence, accueils séquentiels et organisations visites médiatisées émanant du Conseil Départemental				
Actions	✓ Création de places SAPMN (Accueil séquentiel) ✓ Création de places d'accueil d'urgence ✓ Création d'un espace rencontre visite médiatisée				
Moyens	✓ Recrutement d'un chef de service ✓ Mutualisation des moyens humains SEAD et Internat ✓ Acquisition de locaux adaptés SEAD et Appartement				
Echéancier	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateurs	✓ Recrutement d'un chef de service ✓ Acquisition de locaux et appartements ✓ Nombres de places réservées à ces accueils ✓ Nombres de visites médiatisées réalisées				
Effets attendus	✓ Réponse aux demandes du Conseil Départemental ✓ Réalisation d'accueils en urgence ✓ Réalisation d'accueils séquentiels type SAPMN ✓ Organisation de visites médiatisées ✓ Développement de ces prestations avec augmentation de nos capacités d'accueil				
Effets observés					
Evaluation					
Actions correctives					

CONCLUSION

Déclinant ces méthodologies d'approche nous pouvons retenir plusieurs éléments importants, qui fondent d'ailleurs une conclusion possible et provisoire de ce projet d'établissement actualisé.

Le contexte général, national et départemental est marqué par la rénovation des lois sur la Protection de l'Enfance, dans un contexte économique contraint et un contexte social très tendu.

Sur le plan départemental la mise en place de l'Observatoire et l'actualisation du Schéma départemental impliquent de considérer plusieurs facteurs :

- ✓ Le vieillissement important des familles d'accueil, dont une proportion importante va rapidement pouvoir prétendre aux départs en retraite. Une partie importante de ces départs ne sera pas, faute de candidatures fiables renouvelée aisément.
- ✓ L'aggravation manifeste de situations familiales relevant des missions de la protection de l'enfance.
- ✓ La volonté de valoriser les actions de prévention afin de répondre au « méta-besoin » de tout enfant, la sécurité, en lien avec les attendus de la loi de Mars 2016
- ✓ L'augmentation des demandes de prises en charge de Mineurs Non Accompagnés qui impacte le financement des missions traditionnelles de la Protection de l'Enfance.

Ces enjeux portent à considérer une augmentation des sollicitations pour les situations relevant de l'assistance éducative, de la prévention et de la protection de l'enfance.

Dans ce contexte, l'actualité institutionnelle et associative est marquée par le renouvellement de l'essentiel de l'équipe de direction. Ces renouvellements déjà engagés, laissent augurer une dynamique nouvelle et prometteuse, en lien avec la transmission des valeurs et de l'histoire institutionnelle, garantissant pour chacun des services et à l'échelle de l'établissement la qualité de la pratique engagée, dans l'intérêt des personnes accueillies.

Notre établissement, notre association, nos équipes se trouvent mobilisés dans la démarche d'évaluation continue de la qualité des prestations que nous proposons à nos usagers. Dans les cinq années à venir, la diversification de nos activités en réponse aux besoins des populations et du territoire nous permettra d'offrir une véritable plateforme de services pour l'Enfance et la Famille, efficiente et en adéquation à nos valeurs et à nos missions.

"C'est en positionnant des points à l'extérieur de ses tableaux, et en traçant des lignes qui partant de ceux-ci, rejoignent des points situés à l'intérieur du tableau (Lignes de fuite), que LEONARD DE VINCI, révolutionna les mises en perspective. Il inscrivait dans le plan, la perception d'une montée en volume".